



contrat de rivière

 ROUBION | JABRON | RIALLE

1^{ère} Partie - Bilan mi-parcours 2021



Sommaire

Sommaire	2
1) Eléments de contexte.....	4
1.1) Présentation succincte du territoire du contrat de rivière	4
1.2) Historique de la démarche d'élaboration du Contrat de rivière.....	6
1.3) Rappel des objectifs initiaux du Contrat de Rivière et des résultats attendus	9
1.3.1 Les objectifs.....	9
1.3.2 Synthèse du contenu du programme d'action.....	13
Volet A1 : pollution diffuse (14 actions).....	13
Volet A2 : pollution diffuse agricole (8 actions).....	13
Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique (15 actions).....	13
Volet B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides (6 actions)	14
Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau (8 actions)	14
Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat (6 actions)	14
1.4 Les maitres d'ouvrage.....	15
1.5 Le budget prévisionnel et les actions Contrat.....	16
2) Pilotage et animation	18
2.1) La cellule d'animation	18
2.2) Le comité de rivière.....	18
3) Etat des milieux et REduction des pressions	19
4) Bilan technico-financier de la premiere tranche du Contrat de riviere	21
4.1 Tableau de bord	21
4.4 Bilan technique et financier par volet	22
Volet A1 : Pollution domestique	22
Volet A2 : Pollution diffuse agricole.....	27
Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique.....	31
Volet B2 : Gestion des milieux naturels et des zones humides	41
Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau	44
Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du contrat	49
4.2 Bilan technique et financier global.....	51
4.3 Bilan de l'engagement des partenaires financiers	54
4.4 Bilan pour le SMBRJ.....	55
4.5 Les réussites et les limites à mi-parcours	56
5) Perspectives du contrat de rivière	58

confluence. L'ancien lit du Roubion s'écoule ensuite entre le canal CNR et le Rhône sur plus de 4 km. À l'amont de sa confluence avec le Jabron, le Roubion draine une superficie de **400 km²**. Le bassin versant du Roubion peut se décomposer en deux parties bien distinctes :

- **une zone de montagne à l'amont jusqu'à Pont-de-Barret (le « haut Roubion »),**
- **une zone de plaine à l'aval entre Pont-de-Barret et Montélimar (le « Roubion aval »).**

Le **Jabron** prend sa source sur la **commune de Comps** (altitude 684 m), puis s'écoule en pente forte jusqu'à Dieulefit où il est rejoint par son principal affluent amont, le ruisseau du Fau. Il draine une superficie de **200 km²** sur un linéaire de **40 km** avant de se jeter dans le Roubion à Montélimar. Ses principaux affluents sont le Fau, le Vermenon et le ruisseau de Citelles.

La **Riaille** est un petit affluent de rive gauche du Rhône. Elle prend sa source sur la commune d'Allan puis traverse les communes de Malataverne et Châteauneuf-du-Rhône. Elle draine une superficie de **34 km²** sur un linéaire de près de **14 km**.

Le territoire du contrat de rivière comptabilise **environ 70 000 habitants** et possède une densité moyenne de **87 hab/km²** témoignant du caractère globalement rural de la zone. L'urbanisation se limite globalement à l'agglomération de Montélimar. **L'agriculture** occupe un espace important dans **la plaine de la Valdaine**, elle est plus diffuse à l'amont. Les **espaces urbanisés** demeurent relativement réduits (**4 %**) et les **espaces agricoles**, en comptabilisant les prairies et pâturages, se partagent avec les **espaces naturels** (forêts, landes et broussailles et cours d'eau) chacun près du reste de la moitié du territoire (**48% chacun**).

Au regard du SDAGE Rhône-Méditerranée, le territoire du contrat de rivière porte sur la quasi-totalité des masses d'eau superficielles identifiées dans le sous bassin ID_10_05 « Roubion Jabron » plus une masse d'eau (La Riaille) du sous bassin ID_10_08 « la Berre ». Les masses d'eau superficielles incluses dans le périmètre sont au nombre de 18 dont 4 concernant le cours du Roubion depuis sa source jusqu'au Rhône, 2 concernant le cours du Jabron depuis sa source jusqu'au Roubion, 10 concernant les principaux affluents des cours précédemment cités, 2 pour la Riaille et le Leyne, affluents directs du Rhône.

De la même façon, le SDAGE 2016-2021 identifie sur le périmètre 7 masses d'eau souterraines :

- « les alluvions du Roubion et du Jabron – plaine de la Valdaine FRDG327 »,
- « les Calcaires turoniens du Synclinal de Saoû FRDG127, »
- « les Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine FRDG176 »,
- « les Argiles bleues du Pliocène de la vallée du Rhône FRDG531 »,
- « les Calcaires et marnes Crétacés Drôme Roubion Jabron FRDG527 »,
- « les Alluvions du Rhône de la confluence de l'Isère au défilé de Donzère FRDG381 »,
- « les Marno-calcaires et grès Collines Côte du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat FRDG533 ».

1.2) Historique de la démarche d'élaboration du Contrat de rivière



Figure 2 : Historique de l'élaboration du Contrat de Rivière

Le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) a été créé en 2001. Le syndicat a pour objectifs la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. Le syndicat exerce en lieu et place de ses membres la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations prévue par la loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27 janvier 2014.

Missions relevant de la GEMAPI :

- Elaboration des programmes d'actions à l'échelle du bassin versant (PPG, PAPI, Contrat de Rivière),
- Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçon de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état de fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent,
- Animation et concertation correspondant aux compétences relevant de la GEMAPI :
 - (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau,
 - (5°) La défense contre les inondations,
 - (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,

Autres missions ne relevant pas de la GEMAPI :

Il s'agit de missions assumées au titre de l'intérêt général parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires.

Missions exercées dans le cadre de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement :

- 6° la lutte contre la pollution
- 7° la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 11° la mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques : suivi de l'hydrologie, mise en place de stations hydrométriques
- 12° l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin versant ou un groupement de sous-bassin, ou dans un aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Les compétences du SMBRJ s'étendent sur le Roubion et ses affluents, le Jabron, la Riaille, ainsi que sur des petits affluents directs du Rhône. Ce sont au total plus de 200 km de cours d'eau qui sont gérés par le syndicat.

Administrativement, le territoire couvre 52 communes du département de la Drôme. Trois communautés de communes et une communauté d'agglomération sont membres du SMBRJ :

- la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD), sur l'amont du bassin du Roubion,
- la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB), sur l'amont du Roubion et du Jabron,
- la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP), sur la Riaille.
- la Communauté d'Agglomération Montélimar, sur l'aval des 3 bassins (Roubion, Jabron, et Riaille),

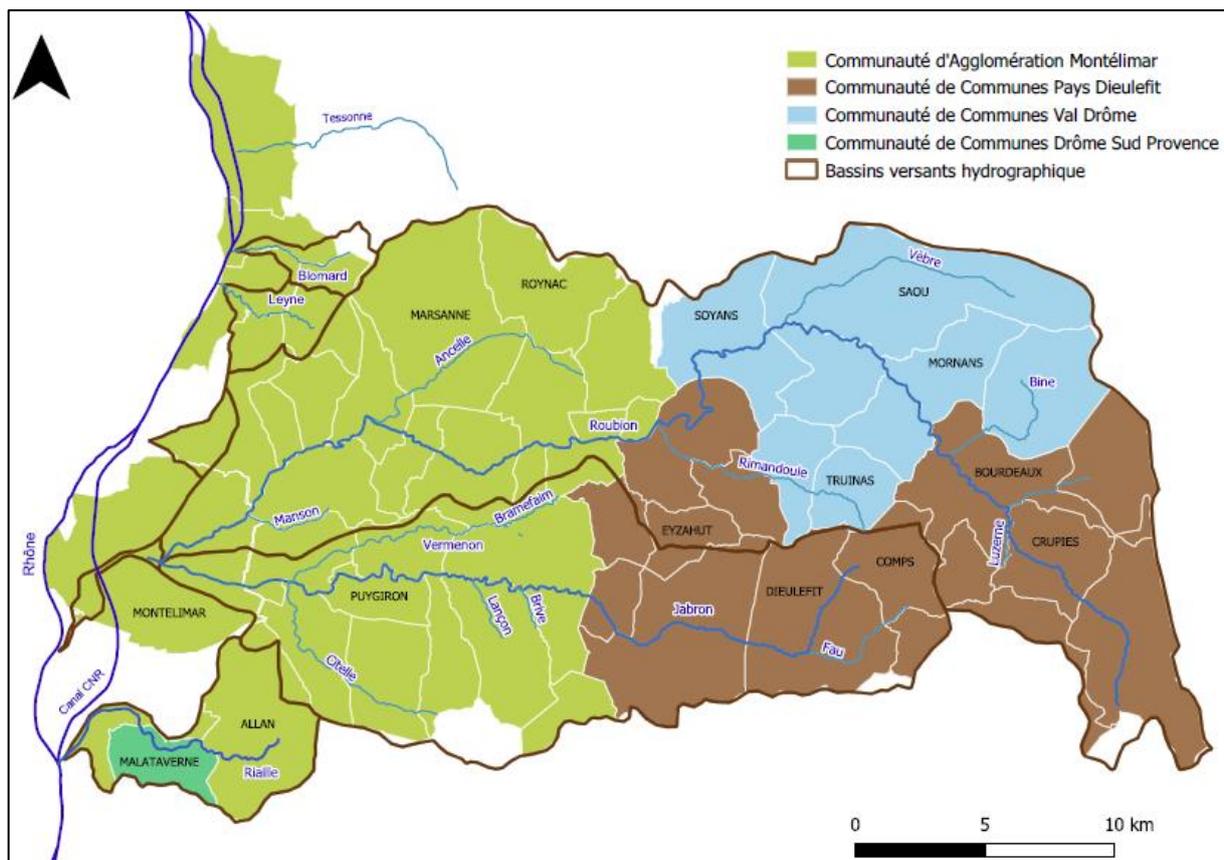


Figure 3 : Organisation territoriale du SMBRJ

En 2010, le SMBRJ a engagé sous l'impulsion des acteurs locaux une étude d'opportunité à la mise en place d'un outil de gestion de l'eau sur les bassins du Roubion, du Jabron et de la Riaille. Cette étude a permis de réaliser un diagnostic territorial de l'ensemble du périmètre pressenti.

Au regard de ces éléments, et au fur et à mesure des étapes de concertation, la mise en place d'un outil de gestion concerté en matière de gestion des eaux et des milieux aquatiques s'est avérée pertinente. Cet outil permet d'atteindre certains objectifs, partagés par les acteurs concernés par l'eau et les milieux aquatiques. Il garantit une gestion durable de l'eau sur le territoire et améliore l'état écologique des milieux en répondant aux problématiques recensées : déficit quantitatif, pollution diffuse, dysfonctionnements hydromorphologiques, etc...

Les acteurs locaux et les partenaires techniques ont fait le choix de s'orienter vers une procédure de type « Contrat de rivière » plutôt qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il présente l'avantage **de pouvoir conduire rapidement et efficacement des actions opérationnelles**, tout en prenant le temps d'initier une approche globale intégrant l'ensemble des problématiques.

A la suite de l'étude d'opportunité, un dossier sommaire de candidature pour un Contrat de rivière sur le bassin Roubion-Jabron-Riaille a été soumis au Comité d'Agrément du Bassin Rhône-Méditerranée en décembre 2012. La candidature ayant reçu un avis favorable pour la poursuite de l'élaboration du dossier définitif du Contrat de rivière, le SMBRJ a alors engagé sans attendre la réalisation des études préalables. Ces dernières ont permis d'aboutir à la réalisation d'**un avant-projet stratégique** précisant les orientations à suivre et définissant les objectifs opérationnels à mettre en œuvre afin de répondre aux problématiques identifiées sur le territoire. Ce dernier a été validé en juillet 2016 par le Comité de rivière puis par la MISEN le 2 octobre et enfin par le comité d'agrément le 5 décembre 2016. Un travail de définition précis a alors été engagé aboutissant à la constitution d'un programme d'actions qui sera mis œuvre sur une **durée de 5 ans** (sur la période 2018 – 2022).

Ce programme composé de **57 actions** s'élève à **19 249 178 € HT**. Il s'articule autour de **6 volets thématiques d'intervention** :

- **Volet A1 : Pollution domestique**
- **Volet A2 : Pollution diffuse agricole**
- **Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique**
- **Volet B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides**
- **Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource**
- **Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat**

Le contrat de Rivière a été signé le 1er Mars 2018 par l'ensemble des porteurs de projets et financeurs de la procédure.

1.3) Rappel des objectifs initiaux du Contrat de Rivière et des résultats attendus

1.3.1 Les objectifs

Pour rappel, les mesures réglementaires et complémentaires du programme de mesure du SDAGE 2016 - 2021 retenues pour le territoire Roubion – Jabron – Riaille sont rappelées dans le tableau ci-dessous.

Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021 sur le périmètre du contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille	
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état	
Altération de la Continuité	
MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	→ Le Roubion de la Rimandoule au Rhône (3 Masses d'eau FRDR428a, FRDR428b et FRDR431)
MIA0302 : Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique	→ Le Roubion de la Rimandoule à l'Annelle (FRDR431)
Altération de la morphologie	
MIA0202 : Réaliser des opérations classiques de restauration morphologique	→ Le « Roubion de la Rimandoule au Rhône (3 Masses d'eau : FRDR428a, FRDR428b et FRDR431), L'Annelle (FRDR430)
MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	→ Le Roubion aval de la Rimandoule au Rhône (3 Masses d'eau FRDR428a, FRDR428b, et FRDR431)
Pollution diffuse par les nutriments	
AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)
GR0503 : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	

**Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021
sur le périmètre du contrat de rivières Roubion-Jabron-Riaille**

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0303 : Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 : Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 : Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

→ Le Roubion du Jabron au Rhône (FRDR428a)

→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)

Pollution urbaine et industrielle hors substances dangereuses

ASS0501 : Supprimer le rejet des eaux d'épuration en période d'étiage et/ou déplacer le point de rejet

ASS0601 : Equiper une STEP d'un traitement suffisant dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

→ Le Roubion de l'Annelle au Jabron (FRDR428b)

→ Le Jabron de sa source à Souspierre (FRDR429b)

Prélèvements

RES0303 : Mettre en place des modalités de partage des eaux

RES0202 : Mettre en place un dispositif d'économies d'eau auprès des particuliers ou des collectivités.

→ R. le Fau (FRDR10264), R. de Citelles (FRDR10266), la Bine (FRDR10328), le Vermenon (FRDR10850), La totalité du Roubion (FRDR428a, FRDR428b, FRDR431, FRDR432), Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion (FRDR429a), L'Annelle (FRDR430), R. la Riaille (FRDR10638)

→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)

R. de Citelles (FRDR10266), la Bine (FRDR10328), le Vermenon (FRDR10850), Le Roubion de sa source à la confluence du Jabron (FRDR428b, 431 et 432), le Jabron de Souspierre au Roubion (FRDR429a)

→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327)

Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021 sur le périmètre du contrat de rivières Roubion-Jabron-Riaille	
Mesures spécifiques du registre des zones protégées	
Directive concernée : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	
AGR0201 : Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	→ Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancele (FRDR431), L'Ancele (FRDR430), Le Manson (FRDR10241), Le Vermenon (FRDR10850)
AGR0301 : Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	→ Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine (FRDG327), Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine – (FRDG176), Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron - FRDG527, Calcaires turoniens du Synclinal de Saou - FRDG127 Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère – FRDG381
AGR0803 : Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	
Directive Concernée : qualité des eaux destinée à la consommation humaine	
GR0503 : Elaborer un plan d'action sur une seule AAC Pression à traiter	→ Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère – FRDG381

Le Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille est axé autour de 5 grands enjeux à partir desquels ont été définis les volets thématiques d'intervention :

- Lutter contre les pollutions et améliorer la qualité de l'eau
- Restaurer la qualité physique et hydromorphologique
- Gérer les milieux naturels riverains et les zones humides
- Gérer la ressource en eau
- Communiquer, sensibiliser, animer et suivre le Contrat de Rivière

A partir de ces enjeux, des objectifs ont pu être déclinés. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous. Chaque objectif fait l'objet d'actions et/ou d'opérations inscrites dans le programme d'action du Contrat de Rivière. En annexe, se trouve l'intitulé des mesures associées au PDM 2016-2021.

Enjeux du Contrat de Rivière	Objectifs	CODE	Nombre d'actions	PDM	Code ME
Lutter contre les pollutions et améliorer la qualité de l'eau	VOLET A1 : Pollution diffuse				
	Poursuivre la réduction des pollutions domestiques	OOA1-N°1	13	ASS0501 ASS0601	FRDR10638 La Riaille FRDR 429a le Jabron FRDR 428b le Roubion FRDR431 Le Roubion FRDR 430 L'Ancelle FRDR 432 le Roubion FRDR 429b le Jabron
	Lutter contre les pollutions par les pesticides	OOA1-N°2	5	COL0201	Bassin versant
	Améliorer des connaissances sur les micropolluants	OOA1-N°3	1	NR	NR
	Suivre la qualité de l'eau pour évaluer l'efficacité des actions du contrat	OOA1-N°4	2	NR	Bassin versant
	VOLET A2 : Pollution diffuse agricole				
	Lutter contre les pollutions d'origines agricoles sur les zones prioritaires	OOA2-N°1	5	AGR0401 AGR0303 AGR0201	FRDG 327 Alluvions du Roubion et Jabron FRDR 430 L'Ancelle FRDR 10 850 Le Vermonon
		OOA2-N°2	1	AGR0503	FRDG 327 Alluvions du Roubion et Jabron FRDR 430 L'Ancelle FRDR 431 et 428b Le Roubion
		OOA2-N°3	1	AGR0802	FRDG 327 Alluvions du Roubion et Jabron FRDR 10 638 la Riaille FRDR 430 L'Ancelle FRDR 10 850 le Vermonon FRDR428b et 431 le Roubion
		OOA2-N°4	1	NR	Bassin versant
Restaurer la qualité physique et hydromorphologique	VOLET B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique				
	Restaurer des formes fluviales sur les secteurs dégradés disposant de potentialités de recharge sédimentaire	OOB1-N°1	3	MIA0202 MIA0204	FRDR431 Le Roubion
	Restaurer la fonctionnalité des bandes actives pour favoriser la reprise latérale et le transit sédimentaire	OOB1-N°2	2	MIA0204	FRDR428b, FRDR431, FRDR432 Le Roubion FRDR429a Le Jabron
		OOB1-N°3			
	Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement (EBF) existant sur le bassin versant	OOB1-N°4	1	NR	FRDR428b, FRDR431, FRDR432 Le Roubion FRDR429a et b Le Jabron
	Permettre la libre circulation de la faune piscicole et le transit des sédiments vers les secteurs en déficit	OOB1-N°5	9	MIA0302 MIA0301	FRDR428b, FRDR431, FRDR432 Le Roubion
	Diversifier les habitats aquatiques sur les zones les plus dégradées où des travaux de restauration hydromorphologique plus ambitieux ne sont pas envisageables	OOB1-N°6	2	MIA0202	FRDR432 Le Roubion FRDR429b Le Jabron
Mettre en place un programme de suivi de l'évolution géomorphologique	OOB1-N°7	1	NR	FRDR428b, FRDR431, FRDR432 Le Roubion FRDR429a et b Le Jabron	
Gérer les milieux naturels riverains et les zones humides	VOLET B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides				
	Poursuivre la restauration et l'entretien différencié des ripisylves, gérer le bois morts et lutter contre les plantes invasives	OOB2-N°1	2	NR	Bassin versant
		OOB2-N°2			
		OOB2-N°3			
		OOB2-N°4			
	Préserver, gérer et valoriser les zones humides remarquables	OOB2-N°5	3	NR	FRDR428b, FRDR431 Roubion
OOB2-N°6					
OOB2-N°7					
Améliorer la connaissance sur les populations piscicoles et astacicoles	OOB2-N°8	1	NR	Bassin versant	
Gérer la ressource en eau	VOLET B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eaux				
	Améliorer la gestion des réseaux AEP et optimiser les rendements actuels	OOB3-N°1	6	RES0202	FRDR429b Le Jabron FRDR 431 le Roubion FRDR 10 266 la Citelles FRDR 12116 La Rimandoule
		OOB3-N°2	1	RES0202	
	Diminuer les prélèvements sur les eaux superficielles des canaux d'irrigation	OOB3-N°3	1	RES0801	FRDR428b, FRDR431 Roubion
		OOB3-N°4			
	Connaître les prélèvements individuels et leur impact cumulé sur le bassin	OOB3-N°5	1	NR	Bassin versant
		OOB3-N°6	1	NR	
Sensibiliser sur les économies en eau	OOB3-N°7	1	NR	Bassin versant	
Communiquer, sensibiliser, animer et suivre le contrat	VOLET C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du contrat				
	Communiquer, sensibiliser et promouvoir les actions du contrat	OOB3-N°1	3	Nr NR	Bassin versant
Engager les moyens nécessaires pour permettre la mise en œuvre du contrat	OOB3-N°2	3	NR		

Figure 4 : Les objectifs du Contrat de Rivières Roubion Jabron Riaille

1.3.2 Synthèse du contenu du programme d'action

Volet A1 : pollution diffuse (14 actions)

La plupart des actions inscrites dans ce volet répondent essentiellement à une **mise en conformité vis-à-vis de la directive ERU**, avec notamment la réhabilitation de plusieurs unités de traitement des communes de Charols, Bourdeaux et Dieulefit-Poët Laval. Les **travaux d'interconnexion vers la STEP** de Montélimar sur les communes de La Laupie, Puygiron et Châteauneuf-sur-Rhône permettront l'abandon d'unités de traitement peu performantes et supprimeront des rejets dans des cours d'eau sensibles à l'eutrophisation. En parallèle, de nombreuses opérations seront menées sur les réseaux de collecte pour **lutter contre les eaux claires parasites**, améliorant ainsi les performances des unités de traitement concernées.

Volet A2 : pollution diffuse agricole (8 actions)

Ce volet comporte les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** inscrites dans le PAEC du bassin de Montélimar, piloté par la **Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux** en partenariat avec **Montélimar Agglomération**. Ces mesures sont proposées aux agriculteurs sur deux zones d'intervention prioritaires (ZIP) correspondant aux aires des deux captages des Reynières et de la Tour, classés comme prioritaires dans le SDAGE.

Ce volet comprend également des actions innovantes sur les « **Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates** » (CIPAN) et les bords de champs, les haies, la ripisylve. Celles-ci sont également situées sur les aires de ces captages prioritaires mais aussi plus largement sur les communes classées en zone vulnérable nitrate. Ces actions sont portées par la **Fédération des Chasseurs de la Drôme** et répondent aux enjeux croisés sur la qualité de l'eau, les habitats, la faune, la flore et les corridors écologiques.

Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique (15 actions)

Ce volet comporte le plus grand nombre d'actions, dont la mise en œuvre d'un **plan de gestion pluriannuel des atterrissements** dans l'espace de mobilité du Roubion et du Jabron. Ces interventions répondent à des objectifs croisés de **gestion du transport sédimentaire**, de **restauration des milieux aquatiques**, mais aussi de **prévention des inondations**. Un important programme est également prévu pour le **rétablissement de la continuité écologique** sur le Roubion aval et amont. Il répond à des exigences réglementaires pour certains des ouvrages classés en Liste 2 des cours d'eau dont trois Ouvrages Prioritaires (OP) SDAGE sur le Roubion à Montélimar et Charols. Deux autres OP sont présents sur le Vieux-Roubion en domaine concédé CNR. Une importante opération de **restauration hydromorphologique des formes fluviales** est aussi programmée sur les communes situées sur le Roubion aval de Manas, Charols et Pont-de-Barret.

Volet B2 : Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides (6 actions)

Ce volet comprend un **plan de gestion et d'entretien pluriannuel de la ripisylve et des Espèces Exotiques Envahissantes**, mis œuvre sur les cours d'eau principaux et les affluents du bassin versant Roubion Jabron Riaille. Ce plan de gestion intégré, répond à des objectifs croisés de préservation des milieux naturels riverains, de restauration des milieux aquatiques mais aussi de prévention des inondations par une gestion raisonnée et adaptée du bois mort mobilisé et mobilisable par les cours d'eau.

Ce volet comprend également des **plans de gestion de zones humides** particulières au territoire que l'on retrouve de manière localisée dans le lit majeur du Roubion aval, les freydières. Ces milieux spécifiques et rares, sont riches en espèces patrimoniales qu'il convient de préserver. Les zones humides ciblées par ces plans de gestion sont situées sur les communes de Sauzet, Pont de Barret et Bonlieu sur Roubion.

Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau (8 actions)

Ce volet comprend des actions sur les **réseaux d'eau potable, un captage de sources et les prises d'eau agricoles**. Ces opérations sont situées sur les communes de Dieulefit, Cléon d'Andran, la Bâtie Rolland, Montboucher et Espeluche ou encore Rochebaudin. Elles visent, pour certaines, à se conformer aux objectifs réglementaires de l'arrêté de juillet 2012 sur les rendements des réseaux. Toutes ces actions participent aux efforts demandés dans le cadre du **Plan de Gestion de la Ressource en Eau Roubion Jabron 2015 (PGRE, valable 6 ans)** et visant à faire des économies en eau. Pour rappel, le bassin versant, particulièrement exposé au changement climatique, présente actuellement un **déficit quantitatif à l'étiage pour les ressources superficielles** qui pourrait s'aggraver à moyen et long terme si rien n'est engagé.

Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat (6 actions)

- Promotion du Contrat de rivière et sensibilisation

Le **programme de communication** propose l'utilisation de **soutils diversifiés** (plaquettes de sensibilisation, guides techniques, site Internet) qui s'adresseront à **tous les publics du bassin versant** : élus, propriétaires riverains, et l'ensemble du public d'une manière générale. Des **actions de sensibilisation** seront également menées à **l'attention du jeune public**.

- Mise en place d'une cellule d'animation et de suivi du Contrat

La mise en œuvre d'un projet aussi vaste et impliquant une diversité importante de partenaires nécessite une animation spécifique et permanente, notamment compte tenu de l'importance du programme porté par le principal maître d'ouvrage et porteur du Contrat.

Afin de pouvoir tenir les objectifs fixés, la « **cellule d'élaboration du Contrat** », composée du **chargé de mission Contrat de rivière et d'un technicien de rivière**, a été renforcée en 2017 avec le recrutement d'un **chargé de mission « rivière/hydromorphologie »**.

Deux études bilan auront lieu au cours de la phase d'exécution : **une à mi-parcours et une en fin de Contrat**. Par ailleurs, le suivi administratif et financier ainsi que l'état d'avancement du Contrat sera assuré par l'élaboration d'un **tableau de bord et de suivi**.

1.4 Les maitres d'ouvrage

Les principaux maitres d'ouvrages qui portent des actions dans le contrat de rivière sont les suivants :

→ **Le SMBRJ :**

23 fiches actions : Le syndicat porte la majeure partie des actions inscrites dans les volets B1, B2 et C. Celles-ci concernent la gestion des cours d'eau et des milieux naturels riverains : rétablissement de la continuité écologique, entretien et restauration des cours d'eau, plan de gestion des zones humides,... ainsi que les actions d'animation, de communication, de sensibilisation et de suivi du contrat.

→ **Montélimar Agglomération :**

8 fiches actions : ces actions portent essentiellement sur l'assainissement des communes de son territoire (volet A1) : réhabilitation de stations d'épuration, travaux sur les réseaux de collecte, projet d'interconnexion qui sont prévus dans son programme pluriannuel, voté par les élus en début de mandature.

→ **Le SIEBRC :**

7 fiches actions : Elles concernent essentiellement des actions sur les réseaux d'eau potable et visent à améliorer les rendements afin de réaliser des économies sur la ressource en eau.

Ces actions répondent notamment aux objectifs fixés dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Roubion Jabron.

Les **autres maîtres d'ouvrage du contrat** porteurs d'actions sont la Fédération Départementale de Pêche de la Drôme, le SIEA de Dieulefit Bourdeaux, les communes de Bourdeaux et Pont de Barret, la Fédération de Chasse de la Drôme ou encore certains propriétaires d'ouvrages pour la continuité écologique.

1.5 Le budget prévisionnel et les actions Contrat

Le montant total prévisionnel du Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille s'élevait à **19 249 178 € HT**. La répartition financière entre les différents volets est décrite dans le tableau ci-dessous.

Volet	Intitulé	Montant HT	Nombre d'action
Volet A1	Pollution domestique	10 691 600 €	14
Volet A2	Pollution diffuse agricole	299 032 €	8
Total Volet A		10 990 632 €	22
Volet B1	Restauration de la qualité physique et hydromorphologique	1 997 600	15
Volet B2	Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides	712 515 €	6
Volet B3	Gestion quantitative et préservation de la ressource	4 751 348 €	8
Total Volet B		7 461 463 €	29
Volet C	Communication, sensibilisation, animation et suivi du Contrat	797 083 €	6
TOTAL GENERAL		19 249 178 €	57

Figure 5 : Budget prévisionnel du Contrat

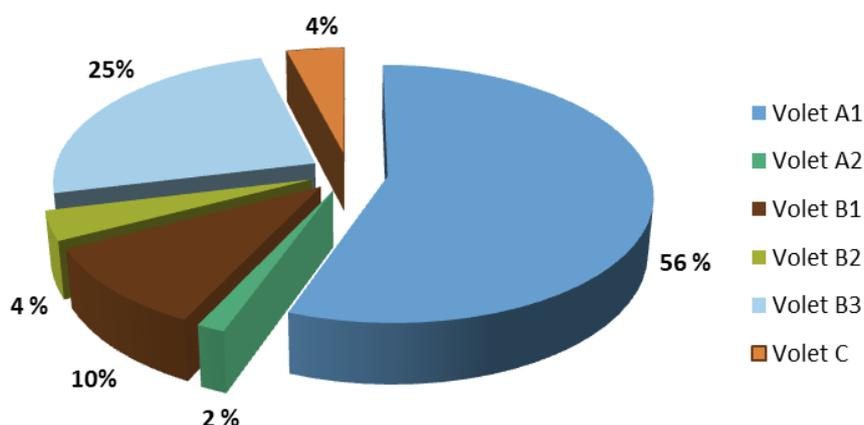


Figure 6 : Répartition financière par volets thématiques

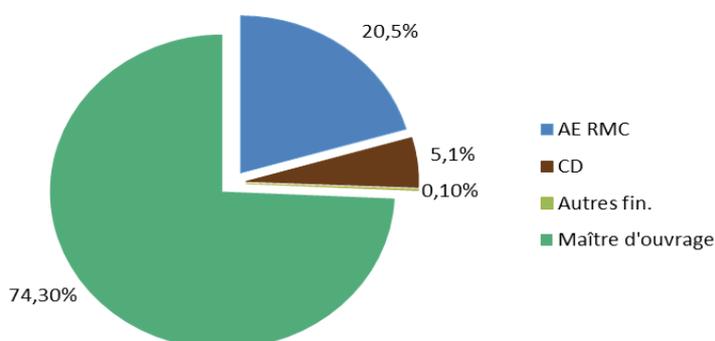


Figure 7 : Répartition financière prévisionnelle par financeurs

Plus des trois quarts du budget prévisionnel du Contrat de Rivière sont affectés aux opérations d'assainissement (Volet A1 : Pollution domestique). La gestion quantitative et la préservation de la ressource en eau (AEP, irrigation agricole, prélèvement individuel et sensibilisation) représente le second poste d'investissement du Contrat.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et le Conseil Départemental de la Drôme finance **26% du montant prévisionnel** du Contrat de Rivière lors de son approbation.

Le contrat de rivière s'organise en deux tranches :

- Une **première tranche T1-T2** (2018-2020) comprenant **48 fiches actions (84% du programme d'action)**. L'objectif principal de la première tranche consistait à mettre en œuvre un grand nombre d'actions (certaines pluriannuelles), de préciser la faisabilité technico-financière et d'affiner le programme d'action lors du bilan mi-parcours. Le montant de cette première tranche s'élevait à **14 944 178 € HT**.
- Une **seconde tranche T2** (2021-2022) comprenant **9 fiches actions (16% du programme d'action)**. La définition de ces actions n'était pas achevée lors du dépôt du dossier Contrat de rivière. L'engagement de l'ensemble des partenaires sur le financement et la réalisation de ces actions était un engagement de principe. L'engagement formel des partenaires doit donc faire l'objet d'un avenant au Contrat. Le montant de cette seconde tranche s'élevait à **4 305 000 € HT**.

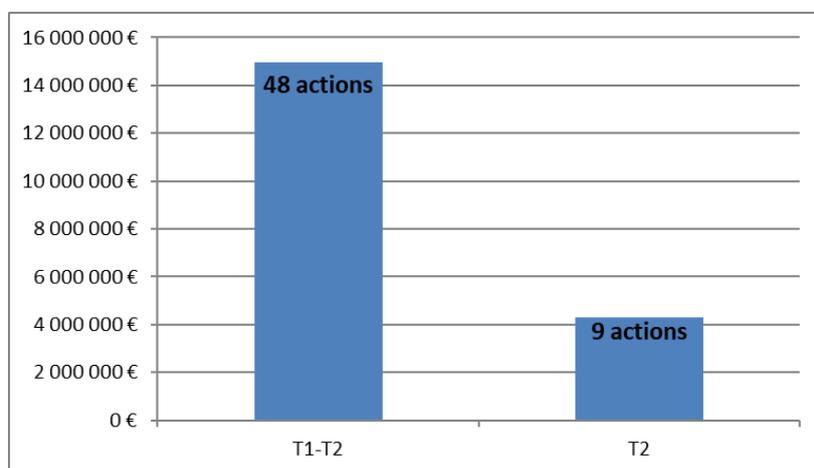


Figure 8 : Répartition financière des deux tranches du Contrat avec le nombre d'actions

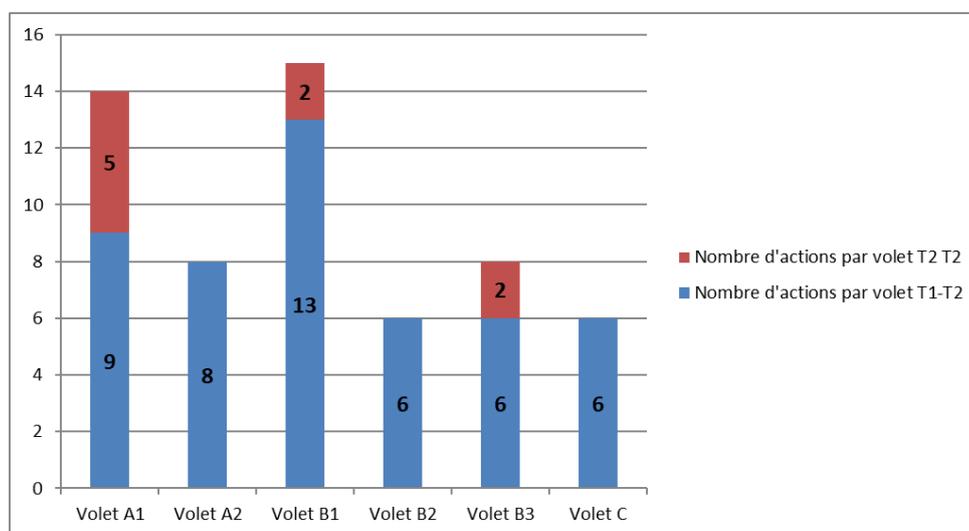


Figure 9 : Répartition des deux tranches au sein des volets du Contrat

2) PILOTAGE ET ANIMATION

2.1) La cellule d'animation

Le pilotage, l'animation et le suivi du Contrat de Rivière Roubion Jabron Riaille est assuré par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ). Il assure à ce titre le secrétariat administratif du comité de rivière et le pilotage du contrat.

La cellule d'animation coordonne l'ensemble des partenaires et accompagne les différents maîtres d'ouvrage dans le montage administratif, technique et financier des projets inscrits au contrat. Elle est constituée de 3 agents :

- Un chargé de mission contrat de rivière
- Un chargé de mission en hydromorphologie
- Un technicien de rivière

2.2) Le comité de rivière

Le comité de rivière Roubion Jabron Riaille a été constitué par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2014 (Arrêté préfectoral n°2014203-0005). Il est composé de 96 membres qui rassemblent l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire et est réparti de la manière suivante :

- Collège des collectivités territoriales : 66 membres ;
- Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers de la rivière : 24 membres ;
- Collège des services et établissements publics de l'Etat : 6 membres.

Le comité de rivière est présidé par Robert PALLUEL (élection du 8 juillet 2021). Il se réunit une fois par an à l'initiative du Président.

Les comités de rivière se réunissent pour la présentation du bilan annuel des actions du Contrat de Rivière et de la programmation de l'année à venir. Des réunions de préparation et de calage technique (avec les bureaux d'études, les partenaires financiers, les maîtres d'ouvrage, les entreprises) sont également organisées plusieurs fois dans l'année. Il n'y a que lors de l'année 2020 (COVID) que le Comité de Rivière ne s'est pas réuni.

3) ETAT DES MILIEUX ET REDUCTION DES PRESSIONS

Ci-après, pour information, l'état écologique et l'état chimique des masses d'eau superficielles et souterraines sur le territoire du SMBRJ extraites du SDAGE 2016 – 2021 (état 2013) ainsi que de l'état des lieux pour l'élaboration du SDAGE 2022 – 2027 (état 2019).

CODE	Libellé masse d'eau	Etat écologique 2013	Niveau de confiance	Etat écologique 2019	éléments qualité écologique	Etat chimique 2013	Etat chimique 2019
FRDR10241	ruisseau le mansion	Médiocre	Moyen	Médiocre	Invertébrés, Pendiméthaline	Bon	Bon
FRDR10264	ruisseau le fau	Moyen	faible	Bon		Bon	Bon
FRDR10266	ruisseau de citelles	Bon	Elevé	Bon		Bon	Bon
FRDR10328	rivière la bine	Bon	Faible	Bon		Bon	Bon
FRDR10850	ruisseau le vermenon	Bon	Moyen	Bon		Bon	Bon
FRDR11250	rivière le verbrion	Bon	Faible	Bon		Bon	Bon
FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	NC	NC	Moyen		Bon	Bon
FRDR11516	rivière la vèbre	Bon	Elevé	Bon		Bon	Bon
FRDR11544	ruisseau le leyne	Moyen	faible	Moyen		Bon	Bon
FRDR11777	ruisseau de lorette	Moyen	faible	Moyen		Bon	Bon
FRDR12061	rivière la tessonne	NC	NC	Moyen		Bon	Bon
FRDR12116	rivière la rimandoule	Moyen	Moyen	Bon		Bon	Bon
FRDR428a	Le Roubion du Jabron au Rhône	Bon	Elevé	Bon		Bon	Bon
FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	Moyen	Elevé	Moyen		Bon	Bon
FRDR429a	Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Rhône	Bon	Elevé	Moyen	Invertébrés	Bon	Bon
FRDR429b	Le Jabron de sa source à Souspierre	Bon	Elevé	Bon		Bon	Bon
FRDR430	L'Ancelle	Moyen	Elevé	Bon		Bon	Bon
FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	Moyen	Elevé	Bon		Bon	Bon
FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	Moyen	Elevé	Bon		Bon	Bon
FRDR10638	ruisseau de Riaille	Moyen	Elevé	Médiocre		Bon	Bon

Figure 10 : Etat écologique et chimique des masses d'eau superficielles du Contrat de Rivière (état 2013 et état 2019)

Au sein des masses d'eau superficielles, entre 2013 et 2019, l'état écologique passe de Moyen à Bon pour 5 d'entre elles. Pour rappel, le Contrat de Rivière est effectif depuis 2018. Cette évolution de classe est due en partie à une amélioration des connaissances de chacune des masses d'eau permettant ainsi de les reclasser. Sans oublier également, l'évolution des réglementations et des pratiques sur le territoire tendant vers une amélioration de la qualité des eaux et des milieux.

Pour l'Olagnier et la Teysonne, le processus s'inverse. En 2013, il y avait peu de connaissance sur l'état écologique de ces deux masses d'eau. Suite à l'acquisition de données, l'état des lieux de 2019 indique un état moyen sur ces deux masses d'eau.

Pour la Riaille et le Jabron aval, la confirmation des pressions et leur degré d'impact décline les masses d'eau à l'état médiocre pour la Riaille et Moyen pour le Jabron.

Code	Libellé masse d'eau	Etat chimique SDAGE 2016 - 2021	Niveau de confiance	Etat chimique SDAGE 2022 - 2027	Niveau de confiance	Etat quantitatif SDAGE 2016 - 2021	Niveau de confiance	Etat quantitatif SDAGE 2022 - 2027	Niveau de confiance
FRDG127	Calcaires turoniens du Synclinal de Saou	Bon	Moyen	Bon	Moyen	Bon	Elevé	Bon	Elevé
FRDG176	Calcaires barrémo-bédoulien de Montélimar-Francillon et Valdaine	Bon	Moyen	Bon	Elevé	Bon	Elevé	Bon	Elevé
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Médiocre	Moyen	Médiocre	Moyen	Bon	Elevé	Bon	Elevé
FRDG381	Alluvions du Rhône du confluent de l'Isère au défilé de Donzère	Bon	Moyen	Bon	Elevé	Bon	Elevé	Bon	Elevé
FRDG527	Calcaires et marnes crétacés du BV Drôme, Roubion, Jabron	Bon	Elevé	Bon	Moyen	Bon	Elevé	Bon	Elevé
FRDG531	Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	Bon	Elevé	Bon	Faible	Bon	Elevé	Bon	Elevé
FRDG536	Marno-calcaires et grès Collines Côte du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	Bon	Elevé	Bon	Moyen	Bon	Elevé	Bon	Elevé

Figure 11 : Etat chimique et quantitatif des masses d'eau souterraines du contrat de rivière (état 2013 – état 2019)

Concernant les masses d'eau souterraines, l'état quantitatif est bon d'après les données de l'état des lieux de l'élaboration du SDAGE 2022 - 2027. Néanmoins, l'état chimique pour la masse d'eau **FRDG327 « Alluvions du Roubion et Jabron – plaine de la Valdaine »** est toujours médiocre. Une pollution aux nitrates et au Bentazone a été identifiée sur cette masse d'eau dans l'état des lieux de 2019. Il convient de noter l'intérêt de mieux connaître l'état des milieux afin de pouvoir en partie évaluer l'impact de la mise en œuvre du contrat de rivière.

Par rapport à ces états des lieux (2013 et 2019) issus du SDAGE, le Contrat de Rivière a quant à lui nécessité un diagnostic de territoire approfondi entre 2013 et 2016 sur tout un ensemble de paramètres (qualité des eaux et des habitats, quantitatif, piscicoles, continuité de la trame bleue, morphologie et sédimentaire). Ces études ont permis d'élaborer le programme d'actions du Contrat de Rivière en adéquation avec les pressions présentes sur ses masses d'eau. Ce programme d'actions a officiellement démarré en **mars 2018**.

L'état des lieux des actions présenté au 4.4 donnera plus de détails sur l'ampleur des réalisations depuis maintenant **4 ans**. Il convient de préciser dès maintenant que l'ensemble des thématiques du Contrat de Rivière a avancé significativement. Le programme d'action concourt effectivement à la réduction des pressions identifiées sur les milieux aquatiques.

Néanmoins, il est encore trop tôt pour quantifier l'impact de ces actions sur les milieux. En effet, certaines actions s'inscrivent dans un temps long comme les démarches captage prioritaire sur les Reynières et La Tour, d'autres nécessitent l'avènement de crues morphogènes pour apprécier les travaux de gestion sédimentaire déclinés et enfin le vivant dans sa globalité prend du temps à répondre aux nouvelles conditions de vie suite à l'évolution de paramètres comme la qualité des eaux et le décroissement des cours d'eau.

Le paramètre qualité des eaux aurait pu être diagnostiqué et comparé à l'état des lieux de 2013 pour évaluer l'impact des travaux sur la collecte et le traitement des eaux usées. Cependant, la nouvelle STEP de Bourdeaux et celle de Poët-Laval ont été engagées après l'échéance du suivi physico-chimique. L'ensemble des travaux sur les réseaux de collecte de la part des syndicats et EPCI, même s'ils concourent sans aucun doute à l'amélioration de la qualité, sont difficilement appréciables au travers de ce type d'analyse.

Au cours de l'année 2022/2023, un bilan qualité des eaux sera cette fois-ci réalisé afin d'apprécier l'impact des nouvelles stations d'épuration. Ce diagnostic prendra également en compte le vivant au travers des paramètres IBGN et IBD.

Enfin, les suivis morphologiques (profil en long, en travers, mesure de bande active) faits régulièrement chaque année permettront d'apprécier la bonne évolution du style fluvial du Roubion et du Jabron.

4) BILAN TECHNICO-FINANCIER DE LA PREMIERE TRANCHE DU CONTRAT DE RIVIERE

La partie suivante présente le bilan de la 1^{ère} tranche du contrat de rivière sur le plan technique et financier.

4.1 Tableau de bord

Le tableau de bord résume le niveau d'avancement, les montants engagés et les subventions perçues de chaque action inscrite au contrat de rivière. Il est mis à jour régulièrement par le chargé de mission contrat de rivière en fonction des informations transmises par les différents maîtres d'ouvrage. Il est présenté ponctuellement aux différents partenaires financiers et techniques et constitue l'outil de préparation des bilans annuels présentés au comité de rivière.

Les montants reportés dans ce tableau correspondent :

- Aux dépenses engagées par les maîtres d'ouvrage c'est-à-dire les dépenses réalisées ou commandées,
- Aux subventions accordées par les partenaires financiers

Pour faciliter la lecture du tableau de bord, un code couleur a été mis en place.

➤ Clés de lecture

L'état d'avancement technique est détaillé de la manière suivante :

	Action achevée	
	Action en cours de finalisation	Action réalisée à 75% : en attente de la validation de l'étude, finalisation des travaux solde des actions à effectuer si étude, phase AVP si travaux, en cours de finalisation si animation, groupe de travail actif, projets mis en œuvre
	Action en cours	Action réalisée à 50% actions pluriannuelles si étude, diagnostic terminé et proposition de scénarios si travaux, étude de maîtrise d'œuvre finalisée (études projet) ou travaux commencés si animation, groupe de travail actif, projets qui émergent
	Action démarrée	Action réalisée à 25% demande de subvention effectuée si étude, diagnostic en cours de réalisation si travaux, maîtrise d'œuvre en cours ou travaux préalables réalisés si animation, groupe de travail créé et réuni au moins une fois
	Action non engagée	Action non réalisée dans le planning initialement prévu (retard)
	Action abandonnée	Action dont la mise en œuvre n'est plus pertinente
	Action en Tranche 2	Action à réaliser sur la 2^{ème} phase du Contrat de Rivière

Les spécificités apparaissant pour le bilan financier sont les suivantes :

- **En vert** : montant réalisé inférieur au prévisionnel
- **En rouge** : montant supérieur au prévisionnel
- **En noir** : montant engagé correspondant au prévisionnel
- Modification **technique** et **financière** lorsque la réalisation de l'action diffère du prévisionnel
- **Nouvelle action** lorsque celle-ci n'était pas prévue à la programmation initiale

Pour une lecture du rapport plus efficace, les tableaux de bords de chaque volet sont présents en annexes (**Annexe 2 à 7**).

4.4 Bilan technique et financier par volet

Il est entendu que le bilan qui suit présente l'avancement technique et financier de **la première tranche du Contrat 2018-2020** (84% des actions prévues). L'ensemble de ce bilan a été finalisé fin d'année 2021. A chaque volet, un point rapide sera fait sur l'avancement technique des actions prévues en phase 2.

Volet A1 : Pollution domestique

L'état d'avancement à mi-parcours du volet A1 est le suivant :

T1-T2 A1 : 9 actions

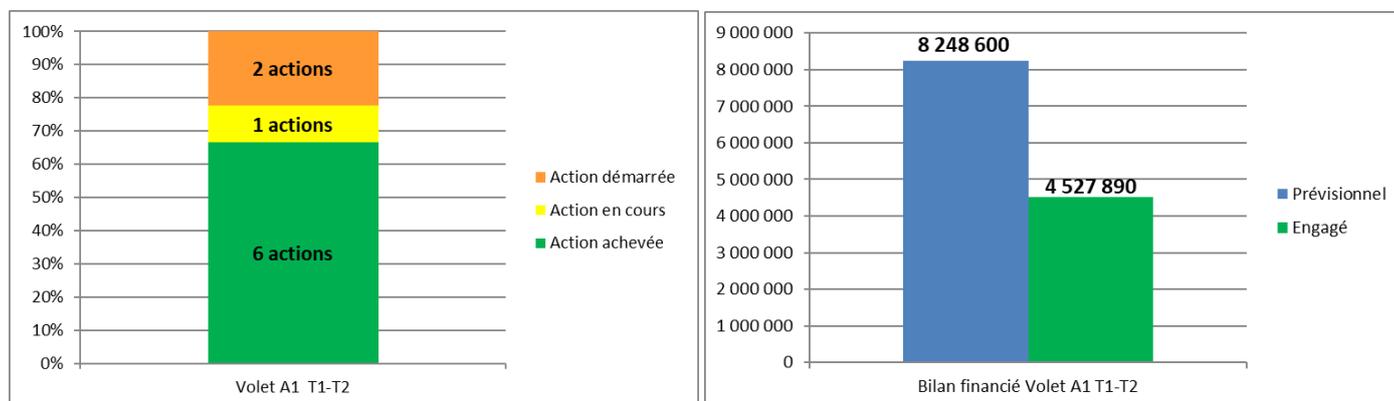


Figure 12 : Avancement technique et financier du Volet A1

Les actions du volet A1 sont globalement bien avancées. **67 % des actions** sont achevées et **33%** sont en cours de réalisation (en cours ou démarrées). Actuellement, **4 527 890 € (HT)** ont été engagés dans la mise en œuvre de ce volet (soit **55%** du montant global du volet). La différence entre les 100% d'avancement technique et 55% de consommation de l'enveloppe financière s'explique par le fait que 3 actions sont encore en cours de réalisation (à des degrés différents) et certaines actions ont été moins coûteuses que prévues.

A noter que sur les 5 actions en Tranche 2, 2 sont en cours et deux autres restent à décliner par la suite. Une action (A1N13) est abandonnée (lire ci-après).

→ Les actions achevées

Amélioration du traitement des eaux usées de la commune de Châteauneuf-sur-Rhône par création d'un bassin tampon en tête de station (FA-A1-N1)

Les travaux ont été lancés en mars 2019 et sont, à ce jour, achevés. Ils ont permis la construction d'un bassin d'orage de 400 m³ pour tamponner les apports d'eaux pluviales en entrée de l'unité de traitement. La mise en service du bassin a été faite en Juillet 2020.

Montant total de l'action : **470 438 € HT**

Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de La Laupie (FA-A1-N5)

En 2018, 700ml de réseau ont été réhabilité entre la RD 219 et la STEP. Cette première opération a coutée 191 583 € HT et a été financé à 30% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et 70% par Montélimar Agglomération.

En 2019, ces travaux ont été poursuivis avec la réhabilitation du réseau sur le chemin du Moulin. Le coût de cette opération s'élevait à 34 330 € HT.

En 2020, le chemisage du réseau a été effectué afin de réduire les Eaux Claires Parasites (70 051 € HT financé à 100% par Montélimar Agglomération). Puis en 2021, le renouvellement réseau le long de la RD : 100 000 € TTC.

Montant total de l'action : **379 297 € HT**

Amélioration du système de collecte de la commune de Bourdeaux (FA-A1-N9)

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et usées sur la place de la Recluse, les rues du Pont, de la Recluse et de la Lève ont été lancé en octobre 2019.

Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 80% (soit 25% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux versée par l'Etat et 55% par le Département).

Montant total de l'action : **205 427 €**



Figure 13 : Travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et usées de la commune de Bourdeaux

Réhabilitation du système de traitement des eaux usées de la commune de Bourdeaux (FA-A1-N10)

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration (type lagunage de 720 EH) construite en 1992, ont commencé en fin d'année 2019. Le dimensionnement a été modifié, la station supportera le traitement de **1 150 EH** (au lieu des 1 300 EH prévus initialement). La filière de traitement retenue correspond à l'association de Biodisque et de lits plantés de roseaux. Cette technique permet à la collectivité de mieux s'adapter aux pics estivaux et aux étiages de l'hiver.

Le coût global de l'opération (soient travaux, MO et les frais annexes) s'élève à **1 075 100 € HT**.

A noter l'engagement des propriétaires du camping « le Bois du Châtelas » à participer financièrement à hauteur d'environ 5 %.



Figure 14 : projet de réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Bourdeaux

Amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune de Dieulefit (FA-A1-N12)

En 2019, des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement ont été engagés Rue Gabriel Péri à Dieulefit (180ml et 35 branchements) et rue Etienne Chalamel (170ml et 6 branchements).

Montant total de l'action **470 438 € HT**

Réhabilitation du système de traitement des eaux usées de la commune de Dieulefit (FA-A1-N11)

En début d'année 2020, les études AVP étaient pratiquement terminées. Le Dossier Loi sur l'Eau était déposé. Le projet d'arrêté préfectoral a été délivré le 7 juillet 2020 et l'appel d'offre a été lancé en fin d'année. Suite aux élections municipales, les nouveaux élus ont souhaité réétudier le dossier. Par conséquent, la réalisation des travaux a été repoussée à l'automne 2021.

Projet financé à hauteur de 66% pour un coût de 2 195 000 € HT.



Figure 15 : Bassin d'orage à l'entrée de Dieulefit (400 m3) et la station d'épuration en construction

→ **Les actions en cours**

Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Puygiron (FA-A1-N3)

La mise en séparatif du réseau du vieux village sera lancée dès que les travaux de réhabilitation du bourg seront engagés.

Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de La Laupie à la STEP de Montélimar (FA-A1-N6)

Suite à l'amélioration du système de collecte des eaux usées de la commune, un diagnostic assainissement collectif a été mis en œuvre. Si les travaux ont permis de réduire de manière significative les Eaux Claires Parasites, l'étude préalable pour l'interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de la Laupie à la STEP de Montélimar a été lancée en fin d'année 2020.

Amélioration de la collecte des eaux usées de la commune de Cléon d'Andran (FA-A1-N8)

Des travaux ont été engagés sur une partie du centre bourg du village (route de Charols et route de Montélimar). Montélimar Agglomération prévoit de réhabiliter le réseau de collecte du centre ancien côté ouest si la commune envisage l'aménagement du centre du village. Elle envisage de renforcer le réseau du quartier ouest de la commune.

→ **Les actions prévues en Tranche 2**

Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Puygiron à la STEP de Montélimar (FA-A1-N4)

Le lancement de l'opération s'effectuera après la mise en séparatif du vieux village de Puygiron.

Etude préalable à la réhabilitation de l'unité de traitement des eaux usées de la commune de Pont de Barret (FA-A1-N14)

Un travail de réflexion a été réalisé avec un bureau d'étude. Il s'avère qu'il est préférable pour la commune d'actualiser son schéma directeur d'assainissement avant d'engager une étude sur la lagune. L'action sera modifiée et lancée en tranche 2 du contrat de rivière.

Mise en conformité du traitement des eaux usées domestiques de la commune de Charols (FA-A1-N7)

Suite à la réalisation de l'étude PRO, Montélimar Agglomération a validé la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées d'une dimension de 1 000 EH. La consultation des entreprises sera réalisée dès que le nouveau projet de territoire sera validé. Travaux prévus courant d'année 2022.

Interconnexion du réseau de collecte des eaux usées de la commune de Châteauneuf-sur-Rhône à la STEP de Montélimar (FA-A1-N2)

L'étude de faisabilité a été réalisée. Montélimar Agglomération est, à ce jour, en attente de l'autorisation de raccordement du réseau par les services de l'état. Les travaux seront engagés très prochainement.

→ **Action abandonnée**

Diagnostic des pollutions industrielles et artisanales (FA-A1-N11)

Pour rappel, l'étude d'opportunité du contrat de rivière dénombreait très peu d'activités industrielles et artisanales rejetant directement dans le milieu superficiel ou souterrain sur le Bassin Roubion Jabron Riaille.

Initialement, cette action était prévue en tranche 2 du contrat de rivière (2020 – 2022). Néanmoins, au vu du faible nombre d'activités industrielles et artisanales recensées sur le bassin, la mise en œuvre de ce diagnostic ne semble pas prioritaire (non ciblé au SDAGE 2022-2027 comme risque de non atteinte du bon état).

Volet A2 : Pollution diffuse agricole

L'état d'avancement à mi-parcours du volet A2 est le suivant :

T1-T2 A2 : 8 actions

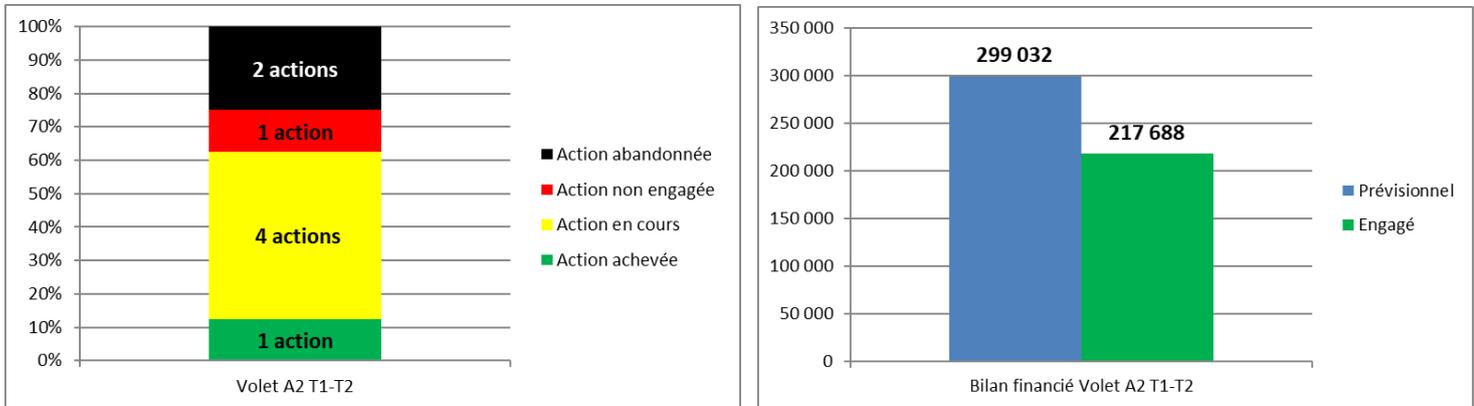


Figure 16 : Avancement technique et financier du Volet A2

62% des actions prévues sont en cours de réalisation ou achevées. Une action n'a pas été engagée, la construction d'une aire collective de lavage et de remplissage, mais sera poursuivie dans la suite du Contrat. Bilan d'avancement technique positif malgré 2 actions qui ne seront pas engagées. Elles concernent la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Actuellement **73%** de l'enveloppe soit **217 688 €** ont été engagés sur les actions du Volet 2 « pollution diffuse agricole ». Trois partenaires financiers ont accompagné la mise en œuvre des actions : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Europe (FEADER) et le Conseil Régional.

→ Les actions achevées

MAEC COUVER_06 Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (FA-A2-N1)

Deux agriculteurs ont engagé des MAEC COUVER_06 sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de la Tour à la Bâtie Rolland. Un des deux agriculteurs a également mis en place une MAEC COUVER_06 sur l'aire d'alimentation du captage des Reynières. Ces mesures sont mises en œuvre sur une durée de 5 ans depuis 2017.

ZIP Captage de la Tour « RA_BMO4 » : 4.8 hectares contractualisés, 6 894 € engagés sur 5 ans -> 24% de l'objectif de contractualisation (20 ha ciblés).

ZIP Captage des Reynières « RA_BMO3 » : 12 hectares contractualisés, 17 723 € engagés sur 5 ans → 60% de l'objectif de contractualisation (20 ha ciblés) mais non pris en considération dans le bilan.

Un litige s'est produit pour l'un des exploitants agricoles engagés dans une démarche MAEC COUVER_06 sur les Reynières. L'agriculteur a mis en place cette mesure tout en respectant les consignes détaillées dans la notice de la MAEC COUVER_06. Lors d'un contrôle en avril 2019, une anomalie a été identifiée et une erreur de code culture rend inéligible la MAEC.

Plusieurs constats peuvent être avancés suite à ce litige : une instruction des dossiers retardée, des modifications d'éligibilité survenu 3 mois après la date limite d'engagement des contrats, un problème de communication (entre les exploitants agricoles et les services instructeurs) et un manque de souplesse lors de la réalisation des contrôles. L'exploitant agricole a mis en œuvre cette mesure depuis

3 ans sur 12 hectares. Cependant, à ce jour la contractualisation de ces 12 hectares est remise en question.

→ **Les actions en cours**

CIPAN prolongé Biodiversité à implantation prolongée dans la plaine de la Valdaine (FA-A2-N4)

La Fédération Départementale de Chasseurs de la Drôme (FDC 26) et la Chambre d'Agriculture de la Drôme ont engagé un partenariat en faveur des habitats de la faune sauvage. Ils proposent un contrat d'implantation de Culture Intermédiaire Piège A Nitrates pour la Biodiversité sur les communes classées en Zone Vulnérable aux Nitrates (Ancône, Bonlieu-sur-Roubion, Cléon d'Andran, Charols, Manas, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar, la Bâtie-Rolland, Saint-Gervais-sur-Roubion)

La mise en place de CIPAN prolongés « Biodiversité » n'a pas généré jusqu'à présent de réel engouement de la part des exploitants agricoles sur le territoire et ce malgré la campagne d'information réalisée par la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme. Peu d'exploitants agricoles se sont et souhaitent s'engager dans cette démarche. La FDC 26 a également constaté que les conditions climatiques étaient peu favorables à l'implantation de CIPAN « Biodiversité ».

Pour rappel, les semences sont fournies gracieusement par la FDC 26. Au total, **50 hectares semés** sur la plaine de la Valdaine. Le coût de la fourniture des semences est de 65 €/ha ce qui représente un coût total de l'opération d'environ **3 286 €** entre 2018 et 2020. Cette opération est soutenue financièrement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par le dispositif d'éco contribution mise en place par l'Etat. La FDC 26 souhaite maintenir ce dispositif pour les exploitants pour 2021-2022.

Restauration et gestion des bords de champs, bandes enherbées, haies et bords de cours d'eau sur la plaine de la Valdaine (FA-A2-N5)

Des bandes enherbées ont été implantées sur **2 125m²** sur une parcelle d'un exploitant agricole située à Condillac. Elles font l'objet d'un suivi expérimental par la FDC 26 afin de mesurer l'efficacité des actions. Suite à la réalisation du bilan des actions, la FDC26 a observé que les bandes enherbées ont eu du mal à s'implanter et à se développer. Le mélange était trop riche en sainfoin.

La FDC 26 maintient une campagne d'information et de sensibilisation autour de la restauration et la gestion de bandes enherbées, de haies et de bords de cours d'eau. Chaque année des appels à candidatures sont ouverts pour les exploitants agricoles.

Pour cette action, le bilan financier de cette opération est de 50 € et correspond à l'achat des semences.

Mise en œuvre d'une démarche AAC sur le captage des Reynières (FA-A2-N7)

Lors de l'élaboration du bilan mi-parcours, il a été décidé de réaliser deux fiches actions distinctes : une pour le captage des Reynières et une pour le captage de la Tour.

La mise en œuvre a été assurée par le poste d'animation sur les captages prioritaires des Reynières et de la Tour. Dans un premier temps, la délimitation de l'aire d'alimentation du captage des Reynières et de la zone de protection a été définie et l'arrêté préfectoral les délimitant a été pris à l'automne 2021. Le Diagnostic Territorial Multi-Pression a été réalisé en 2020 pour le volet agricole et non agricole.

Le programme d'action pluriannuel, validé en novembre 2020, est mis en œuvre en partenariat étroit avec les acteurs du territoire notamment la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Il fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation et est décliné à partir des thématiques suivantes :

- Réduction des pollutions nitrates et pesticides
- Réduction des pollutions ponctuelles agricoles et non-agricoles
- Développement des démarches agro écologiques (conversion bio, agro foresterie...)
- Maitrise de l'usage foncier
- Animation et communication

En parallèle un complément de diagnostic de pressions est lancé sur le volet spécifique sur les chevaux. En effet, plusieurs écuries sont situées sur les AAC ou parfois tout simplement quelques chevaux sur des zones proches des captages. L'objectif est d'évaluer l'impact de ces chevaux sur la qualité de l'eau et de proposer de nouvelles actions pour améliorer la situation.

Animation sur les captages prioritaires des Reynières et de la Tour (FA-A2-N8)

Lors de l'élaboration du bilan mi-parcours, il a été décidé de réaliser deux fiches actions distinctes : une pour le captage des Reynières et une pour le captage de la Tour.

L'animation sur ce captage est en cours depuis fin 2018. Le plan d'action du captage de la Tour est validé et est mis en œuvre depuis début 2020. Le plan d'action sera déployé sur 5 ans de 2020 à 2024 et fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Il comprend 6 volets :

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Optimisation de la fertilisation
- Développement de filière à bas niveau d'intrants et cultures alternatives
- Réalisation d'aménagements nécessaires pour limiter les transferts de matières polluantes vers la ressource en eau sur l'ensemble de l'aire d'alimentation.
- Animation, suivi et communication autour de la démarche

Fin 2021, 41 agriculteurs ont participé à au moins une des actions proposées dans le plan d'actions (sur 87 sur l'AAC).

→ **Action non engagée**

Construction d'aires collectives de lavage, de remplissage et de traitement d'effluents phytosanitaires sur la plaine de la Valdaine (FA-A2-N6)

Cette action n'a pas encore été réalisée. Cette opération soulève encore plusieurs interrogations (gestion, financement...). Un agriculteur a demandé une subvention pour une aire de lavage individuelle. Et plusieurs autres agriculteurs ont entrepris la démarche de faire un projet sans forcément investir faute de financement suffisant.

L'opération n'a pas été réalisée lors de la tranche 1 du contrat de rivière. En effet, il est, même à ce jour, difficile de déterminer les modalités de gestion et d'organisation de la mise en œuvre d'une telle démarche. Ces questions en suspens seront traitées et affinées dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action de l'AAC sur le captage des Reynières. Il est nécessaire pour la réalisation de cette opération d'identifier un maître d'ouvrage.

L'action est intégrée dans le **programme d'actions de l'aire d'alimentation du captage des Reynières et de celui de la Tour.**

→ **Actions abandonnées**

MAEC PHYTO 07 Mise en place de la lutte biologique (FA-A2-N2)

Dans le cadre du PAEC du Bassin de Montélimar validé en 2016, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ont pu être contractualisées pendant 2 années (2016 et 2017) par les exploitants agricoles. Aucun agriculteur possédant des parcelles en Zone d'Intérêt Prioritaire n'a engagé de contrat pour une MAEC PHYTO-07. A ce jour les contractualisations ne sont plus possibles puisque le dispositif est actuellement fermé.

MAEC PHYTO 10 et PHYTO 1 Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en culture pérenne (FA-A2-N3)

Même constat que pour la MAEC PHYTO_07, aucun contrat n'a été engagé sur le territoire pour ces deux MAEC.

La difficulté de mettre en œuvre des MAEC résulte d'un manque d'adaptation de ces dernières au territoire local. Les exploitants agricoles ont des réticences à s'engager dans de telles mesures du fait de la complexité administrative des démarches et des conséquences sévères qui peuvent être prises en cas d'incident de mise en œuvre.

Volet B1 : Restauration de la qualité physique et hydromorphologique

L'état d'avancement à mi-parcours du Volet B1 est le suivant :

T1-T2 B1 : 13 actions

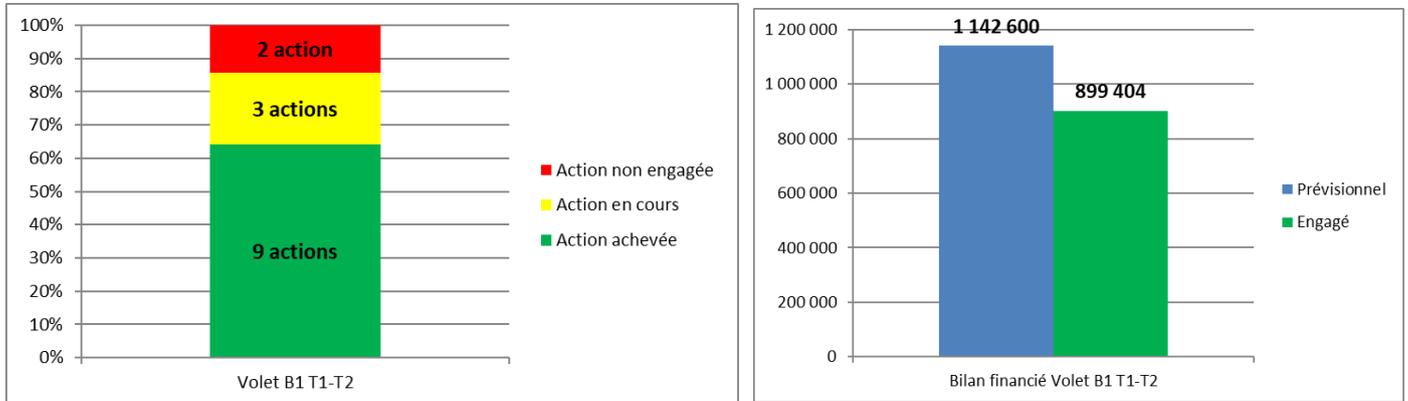


Figure 17: Avancement technique et financier du Volet B1

Avec plus de **80 % des actions engagées** (en cours ou achevées), la réalisation du volet B1 est largement avancée. Parmi les 9 actions achevées, une action ne faisait pas partie de la programmation initiale (B1N16 Redondon 1). 2 actions n'ont pas été mises en place (voir ci-après). Le bilan technique de ce volet est positif. La mise en œuvre des travaux en rivière est cependant conditionnée aux ressources financières des collectivités et aux délais importants de concertation et de négociation. Il convient de préciser que plus de 90% du linéaire des cours d'eau relève du domaine privé.

D'un point de vue financier, environ **79% du montant initialement prévu** a été consommé. L'avancement technique et financier de ce volet est cohérent.

Au sein de la **Tranche 2**, deux actions étaient prévues. Une est en attente et l'autre concernant les travaux de restauration du Roubion entre Charols et Pont de Barret est démarrée (inventaire écologique en cours).

→ Les actions achevées

Dérasement du contre seuil Charols et aménagement d'un seuil du fond ROE 27912 – OP SDAGE (FA-B1-N2)

Le SMBRJ a réalisé les travaux de dérasement du « contre seuil de Charols ROE27912 » fin 2018 en parallèle des travaux de dévoiement des réseaux AEP situés au droit de l'ouvrage.

Les travaux ont consisté à :

- Démonteur l'ouvrage de protection de berges (empierrements existants au droit et en amont du seuil dérasé et du muret en maçonnerie béton)
- Démolir le coursier du seuil en béton
- Démonteur le seuil en enrochement jusqu'au substratum rocheux
- Remodeler le lit mineur

Les travaux ont permis de créer un lit vif d'une largeur d'environ 10 m dont la morphologie a été reprise naturellement par la rivière (*Figure 13*). Les abords du lit vif ont été terrassés sur une pente adoucie pour diversifier les conditions du milieu.

Un enjeu AEP apparaissait sur ce secteur. Un seuil de fond en bloc a été conçu afin d'assurer la stabilisation du fond du lit et de protéger les conduites AEP déviées. Les berges droites et gauches ont été restaurées et stabilisées (plantation d'arbuste, reprofilage, ensemencement, empierrement de pied de berge).

L'opération a coûté **188 651 €**, financés à 80% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée.



Figure 19 : Avant travaux (Juin 2018)



Figure 18 : Après-Travaux (Janvier 2019)

Dérasement de la prise d'eau de Charols ROE27913 – OP SDAGE- (FA-B1-N 3)

Les travaux ont été réalisés courant septembre 2018. Ils ont consisté à :

- Démonteur les gabions en rive droite en aval du seuil,
- Démanteler et évacuer les ouvrages mobiles associés à la prise d'eau (vanne métallique),
- Démolir du seuil et de ses fondations jusqu'au substratum rocheux,
- Dérocter superficiellement le toit d'affleurement rocheux
- Redistribuer les matériaux stockés en amont immédiat du seuil dérasé
- Restaurer les berges par génie végétal

Le coût de cette opération s'élève à **35 413 €**. Elle est financée à 80% par l'agence par l'eau Rhône Méditerranée.



Figure 21 : Avant Travaux (Août 2018)



Figure 20 : 1 an après les travaux (Octobre 2019)

Aménagement d'une « passe-naturelle » sur le radier du pont de la RD310 - ROE77490 (FA-B1-N4)

L'ouvrage ROE77490 est un pont constitué de voûtes en maçonnerie, permettant à la RD310 de franchir le Roubion à Pont de Barret (Drôme). Sous les arches, des radiers béton garantissent la stabilité et la solidité de l'ouvrage. Des affouillements se sont progressivement mis en place en aval immédiat de ces radiers (essentiellement rive droite, écoulement préférentiel), créant ainsi des fosses de dissipation et une chute d'eau d'environ 50cm.

Le Département de la Drôme est propriétaire du pont. Pour simplifier les procédures, le Département a transféré au SMBRJ la maîtrise d'ouvrage pour réaliser cette opération.

La chute d'eau et le radier en béton (fine lame d'eau) sont un obstacle à la circulation piscicole. Les travaux ont visé à :

- rétablir la franchissabilité du radier existant pour la faune aquatique par la création d'une rampe en enrochement en béton percolé et blocs parallélépipédiques (en rive gauche) ;
- Conforter la berge droite au droit de la rampe de raccordement.

L'opération a coûté **91 581 €** (financée à 80% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée). Une bonification du taux de base de subvention a été possible pour cette opération.



Figure 22 : Avant-travaux (printemps 2019)



Figure 14 : Après-travaux (novembre 2019)

Dérasement de l'ancienne prise d'eau de Manas ROE27914 (FA-B1-N5)

La prise d'eau de Manas ROE27914 dite prise d'eau du moulin Chancel était située sur une zone de transition entre les gorges de Pont de Barret en amont et la plaine de Montélimar en aval. Cet ouvrage permettait de dériver l'eau du Roubion vers le moulin Chancel puis vers des fours à chaux situés rive droite du cours d'eau à l'entrée de Manas. Son exploitation antérieure à 1950, l'état général de l'ouvrage était très dégradé. Son maintien était assuré par seulement quelques points d'ancrage dans le substratum marneux. Le risque de rupture était imminent.

La solution technique retenue suite à l'étude PRO était le dérasement du seuil associé à la prise d'eau de Manas. Les travaux ont été réalisés en août 2018 et ont consisté à :

- Démolir les vestiges du muret (rive droite)
- Démontier l'empierrement existant en berge gauche en aval du seuil
- Démolir le seuil maçonné et ses fondations
- Dérocter de manière superficielle le toit d'affleurement marneux
- Remodeler les matériaux en fond du lit mineur
- Restaurer les berges par génie végétal

Le montant de cette opération s'élève à **54 522 €**. Elle a été financée à 80% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Figure 15 : Avant-travaux (juillet 2018)



Figure 23 : Après-travaux (novembre 2019)

Aménagement d'une passe à poisson sur l'ouvrage filature 2 RO27916 (FA-B1-N6)

Situé en amont du verrou naturel de Pont de Barret, la prise d'eau Filature 2 fait partie d'un complexe hydro-électrique permettant au propriétaire de faire fonctionner une turbine située à l'entrée du village. Vers 1950 le canal d'amené a été reconstruit rive gauche. Plus récemment, l'installation d'échelles limnimétriques a permis de respecter en toutes circonstances le débit réservé de 203 litres par seconde.

Cet ouvrage d'une hauteur de 1.1 mètres est infranchissable pour l'ensemble des espèces piscicoles notamment le barbeau méridional et la truite Fario.

Les travaux finalisés en mai 2020 ont permis d'équiper le seuil d'une passe à poisson à bassins successifs en rive droite et l'installation d'un dispositif de dévalaison en rive gauche. La rive droite en aval immédiat du seuil et de la passe à poisson a été confortée par un empierrement.

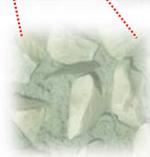
Le coût de ces travaux est de **80 325 € HT** (financés à 60% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).



Figure 24 : Avant-travaux



Figure 25 : Après-travaux (Mai 2020)



Arasement partiel du seuil de la prise d'eau de Bourdeaux (ROE 35725)

Ce seuil constituait un obstacle à la continuité écologique du Roubion. Il entravait la circulation des sédiments de l'amont vers l'aval et celle des espèces aquatiques. Le syndicat a réalisé **la première partie des travaux en octobre 2019**. Cette dernière consistait à effacer la partie supérieure du seuil (60cm). Suite aux crues de décembre, la déstabilisation de l'ouvrage s'est poursuivie. Le SMBRJ a réalisé au cours de l'hiver un suivi de l'ouvrage et de l'évolution du lit de la rivière. **La seconde partie des travaux a** été mise en œuvre à partir de **juin 2020**. L'ouvrage a été totalement démonté. Les blocs du seuil ont été récupérés et ont servi à reconstruire et consolider la digue amont en rive droite construite dans les années 60.

Le montant des travaux s'élève à **72 220 € HT**. Cette opération été financée à 70% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Figure 26 : Avant travaux (janvier 2019)



Figure 27 : Après-travaux (septembre 2020)

Elaboration d'un plan pluriannuel de gestion de la bande active et du transport sur le Roubion et le Jabron (B1 N10)

Cette action a été finalisée en **février 2020**. L'étude s'est formalisée autour de plusieurs objectifs :

- Diagnostiquer des évolutions verticales et horizontales du Roubion et du Jabron et préciser les enjeux du territoire
- Evaluer l'impact de la première campagne de gestion sédimentaire conduite entre 2013-2018,
- Actualiser le diagnostic morphologique réalisé en 2012
- Etablir les nouveaux objectifs de gestion sédimentaire et de la bande active
- Etablir les profils en long d'objectif des secteurs pertinents du Roubion et du Jabron
- Elaborer plan de gestion de la bande active et du transport solide.

Cette étude a coûté **54 270€ HT** financé à **50%** par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à **25%** par le département de la Drôme.

L'écart entre le montant prévisionnel et le montant réel s'explique par une mauvaise estimation du coût de l'étude lors de l'élaboration du contrat de rivière. Le montant réel de cette opération a été révisé lors du lancement de l'étude.

Réalisation des études préalables aux travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubion entre Charols et Manas (FA-B1-N13)

L'étude AVP a été lancée au printemps 2019 avec une phase de concertation avec les acteurs du secteur de restauration. De nombreuses rencontres ont eu lieu pour la phase de diagnostic et fin d'année 2019 le diagnostic était présenté en atelier d'acteur. En 2020 (contexte COVID), plusieurs scénarii de restauration ont été présentés en Copil et en atelier d'acteur en milieu d'année. Janvier 2021 un scénario de restauration a été choisi par le Copil et présenté ensuite en Conseil Municipal et en réunion publique. Fin 2021 aura vu la validation par le Copil du scénario de restauration. La concertation et l'explication du projet de restauration est toujours en cours auprès des propriétaires et des habitants des villages à proximité.

Cette étude a coûté **98 515 € HT** financés à **60%** par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et à **20%** par le département de la Drôme.

Dérasement du passage à gué Redondon 1 ROE 31367 (FA-B1-N16)

Action ajoutée à la programmation de la première phase. Elle a été réalisée en fin d'été 2021. Lors de la pêche électrique de sauvetage avant les travaux, une vingtaine d'anguille ont été capturées.

Le coût de ces travaux est de **138 509 € HT** (financés à 70% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et 10% par le Département de la Drôme).



Figure 28 : Vue du seuil / passage à gué avant travaux



Figure 29 : Post-travaux et post biennale automne 2021

→ **Les actions en cours**

Rétablissement de la continuité écologique sur le seuil Chanu ROE 27910 -OP SDAGE- (FA-B1-N1)

Le seuil de Chanu constitue un obstacle infranchissable à la libre circulation piscicole, par sa hauteur de chute importante et l'absence de dispositif de franchissement. Il impacte aussi fortement le transport solide et participe au déséquilibre hydromorphologique du Roubion, sur un tronçon ayant fait l'objet de profonds remaniements (endiguement, chenalisation) : il participe au blocage d'une partie de la charge solide et au ralentissement du transfert de sédiments vers l'aval.

Les études (AVP et PRO) concernant le projet de restauration écologique au droit du seuil Chanu sur le Roubion ont été finalisées en début d'année 2020. Un inventaire faune / flore habitats ainsi qu'une étude d'incidence Natura 2000 ont également été réalisés. La solution retenue est l'arasement partiel du seuil Chanu (ROE 27910) et l'effacement du seuil de la prise d'eau du canal de Villeneuve (ROE 27911).

L'étude a également porté sur les possibilités de restauration morphologique du tronçon amont jusqu'au seuil du pont de l'A7. Aucune décision n'a été prise à ce jour pour la mise en œuvre de ces travaux.

Le seuil Chanu sert à protéger une conduite AEP de la ville de Montélimar. Par conséquent, la Ville doit également modifier le tracé de la canalisation AEP avant d'engager les travaux d'arasement du seuil Chanu.

La Ville a lancé en début d'année 2020, une étude PRO afin d'affiner la méthodologie et le montant prévisionnel des travaux AEP. Cette étude s'est terminée au cours de l'année 2020. La ville de Montélimar contactera, après validation du projet par les élus, les propriétaires concernés et déposera une demande d'autorisation de défrichement. La période de défrichement favorable est d'août à novembre.

L'arasement du seuil Chanu sera réalisé à la suite de la modification de la conduite AEP. Cette opération comprend également le démontage complet du seuil de la prise d'eau de Villeneuve (en amont du seuil Chanu).

Le coût prévisionnel pour la suite des travaux (effacement Chanu et Villeneuve) est estimé à hauteur de 150 000 € HT.

L'étude a coûté **39 365 € HT** financés à **80%** par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Suivi et évaluation des opérations de rétablissement de la continuité écologique et de restauration hydromorphologique (FA-B1- N9)

Rétablissement de la continuité écologique

Les profils en travers seront répartis en amont et en aval de chaque ouvrage effacé afin d'apprécier l'évolution de l'érosion régressive post travaux et de suivre l'apport de sédiments à l'aval. Les profils sont ensuite effectués après chaque crue morphogène ou après plusieurs petites crues.

Un profil en long du lit est réalisé post travaux d'effacement par l'entreprise de travaux. Pour les effacements de 2018 (PE Manas, PE Charols et CS Charols) et post crues Q5 et Q10 de fin 2018, l'évolution du profil en long est disponible au travers du nouveau PL du Roubion réalisé lors de l'étude du plan de gestion sédimentaire en mars 2019.

Pour l'effacement à l'été 2019 du seuil de Bourdeaux : Etat initial = PL du Roubion mars 2019, Q20 en décembre 2019, Etat avant travaux = Géomètre en juin 2020, Post travaux = profil en long et en travers en Interne au SMBRJ.

Lors de la campagne topo en interne au SMBRJ, les sites d'effacements (PE Manas, PE Charols et CS Charols) ont aussi été relevés (PL et PTrav).

Linéaire ré-ouvert la faune piscicole : **25,7 km** de Roubion et **600 m** de Jabron

- Effacement Seuil et contre seuil de Charols : **4 km** de Roubion à l'amont jusqu'au pont RD310
- Passe à Poisson Pont RD310 : **1,2 km** de Roubion à l'amont jusqu'à la PE Manas
- Effacement Ancienne prise d'eau de Manas : **2 km** de Roubion à l'amont jusqu'à Filature 1
- Passe à Poisson Filature 2 : **13,6 km** de Roubion à l'amont jusqu'au Moulin Hortail à Mornans
- Effacement Seuil de Bourdeaux : **4,9 km** de Roubion à l'amont jusqu'à Crupie

- Effacement Redondon 1 : **600 m** de Jabron à l'amont jusqu'à Redondon 2

Restauration morphologique du Roubion entre Charols, Manas et Pont de Barret

L'étude du projet de restauration est en cours de finalisation. Sur ce secteur sont disponibles : le PL du Roubion de Mars 2019 ainsi que de nombreux profils en travers (70) datant de janvier 2021.

Dans le cadre de cette étude, un plan de suivi morphologique avant travaux sera proposé et décliné avant la fin du Contrat de Rivière.

La consommation financière en juillet 2021 était de 2 700 € HT. L'enveloppe financière de cette action va être revue à la baisse pour la fin du Contrat de Rivière.

Plan de gestion de la bande active et du transport solide année 2018 – 2022 (FA-B1-11)

Le SMBRJ a établi un programme transitoire de travaux de gestion sédimentaire pour 2018. La même année, le syndicat a entrepris 3 chantiers de restauration de la continuité écologique sur le Roubion. Cette charge de travail importante a décalé le programme transitoire sur l'année 2019.

Comme indiqué dans la fiche action B1 N10, une étude a été déclinée pour élaborer un nouveau plan de gestion sédimentaire. Cette étude a permis d'établir une nouvelle stratégie d'intervention en lien avec la gestion sédimentaire.

Cette stratégie est fondée sur des objectifs (dépendants du résultat de l'état des lieux) et d'un scénario de gestion définis sur chaque tronçon. Ainsi le Roubion et le Jabron sont découpés en tronçons sur lesquels il est préconisé une préservation de la dynamique actuelle (laisser faire avec stratégie évolutive) ou une restauration morphologique (uniquement sur le Roubion). Les tronçons concernés par une restauration morphologique ne sont pas concernés par cette fiche action.

Plusieurs paramètres de suivis ont été définis sur les tronçons en stratégie évolutive : la sinuosité, la largeur et la surface de bande active, la végétalisation des îlots et la largeur normalisée de la bande active (W*).

Suite à l'étude de 2019, aucun des paramètres des tronçons en stratégie évolutive n'indiquait la nécessité d'une intervention.

Cette nouvelle méthodologie nécessite de disposer des photos aériennes du bassin tous les 3 à 4 ans issues de l'IGN ou de concevoir des ortho-photos en régie à l'aide d'un drone. Au cours de l'année 2020, le chargé de mission hydromorphologie s'est formé à cette démarche. Le syndicat peut maintenant concevoir la photo aérienne d'un sous-tronçon et décliner ce suivi régulièrement.

Ainsi aucune intervention de gestion sédimentaire n'a été entreprise en 2020 et 2021. La crue vicennale de fin 2019 ayant eu un effet de rajeunissement du milieu. Depuis la fin d'année 2021, les nouvelles ortho-photos de l'IGN sont disponibles. Le suivi et le calcul des paramètres vont être entrepris pour anticiper d'éventuelles interventions en 2022. La méthode de suivi est décrite en détail dans la fiche action.

Le coût des travaux en 2018 et 2019 sont de **52 000 € TTC** financés à hauteur de **75%** (50% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et 25% par le Département).

→ **Les actions non engagées**

Aménagement d'une passe à poisson sur la prise d'eau du moulin de Mornans ROE 35718 (FA-B1-N7)

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le propriétaire de l'ouvrage entre 2018 et 2021. Le Roubion étant en Liste1, le propriétaire n'est pas dans l'obligation d'équiper son ouvrage. Le propriétaire ne souhaite pas s'engager dans l'équipement de son ouvrage. L'Office Français de la Biodiversité et la DDT de la Drôme sont en relation avec le propriétaire pour le respect du débit réservé au droit de la prise d'eau. Le respect de ce débit réservé conditionnera les aides de l'Agence s'il y a une volonté future d'équiper l'ouvrage.

Réalisation d'aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Roubion amont (FA-B1-N12)

Deux sites pilotes avaient été envisagés initialement. Les propriétaires n'étant pas favorables, les aménagements de diversification des habitats auraient eu lieu sur un seul site pilote trouvé conjointement entre la FD de Pêche 26 et le SMBRJ sur le Roubion en aval de Bourdeaux. Le montant prévisionnel de l'action a été modifié en conséquence. Néanmoins l'action ne pourra pas voir le jour

en Maîtrise d’Ouvrage FFPMA 26 dans le temps imparti de la première tranche du Contrat de Rivière faute d’avoir pu finaliser l’AVP et obtenir l’autorisation de travaux dans les temps.
Le SMBRJ souhaite reprendre le travail déjà réalisé et le décliner sur site lors de la deuxième phase du Contrat.

→ **Les actions en Tranche 2**

Travaux de restauration morphologique par génie dynamique du Roubin entre Charols et Manas (FA-B1-14)

Sur la base de l’avant-projet validé début d’année 2021, le syndicat a recruté un prestataire pour réaliser l’inventaire écologique 4 saisons. L’étude a démarré en avril 2021 et se terminera en mai 2022. Le SMBRJ engagera la seconde phase d’élaboration du projet de restauration et la réalisation des différentes procédures réglementaires (dossier PRO, évaluation des incidences Natura 2000, espèces protégées ...) au cours de la seconde phase du Contrat. En attendant le syndicat continuera de rencontrer les élus, les propriétaires et les habitants des villages riverains du Roubion.

Réalisation d’aménagement de diversification des habitats et du lit sur le Jabron (FA-B1-N15)

Le syndicat souhaite engager lors de la deuxième tranche du contrat de rivière des travaux d’aménagement de diversification des habitats piscicoles sur le Jabron amont. Le choix des sites pilotes sera effectué en concertation avec la Fédération de Pêche au cours de la seconde phase du Contrat.

Volet B2 : Gestion des milieux naturels et des zones humides

L'état d'avancement à mi-parcours du volet B2 est le suivant :

T1-T2 B2 : 6 actions

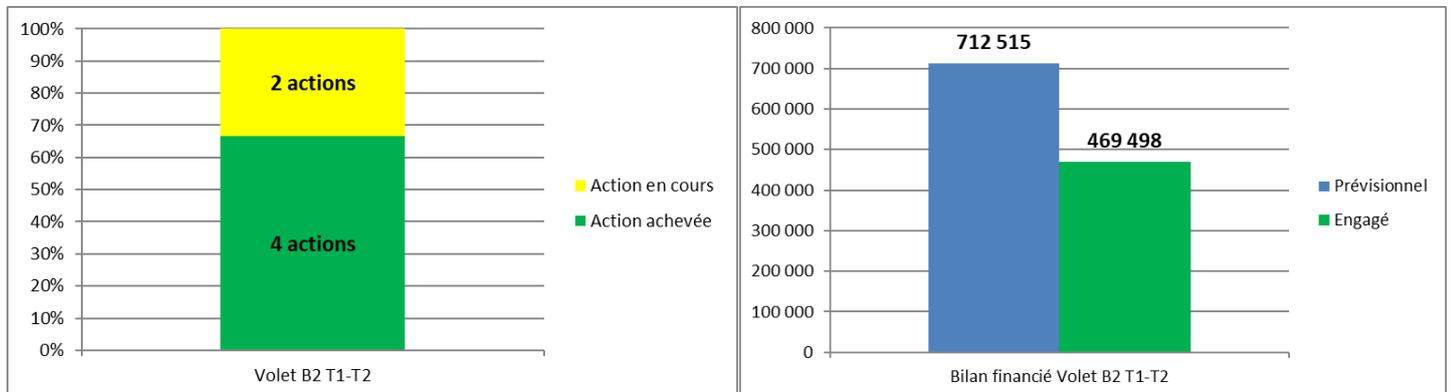


Figure 30 : Avancement technique et financier du Volet B2

L'ensemble des actions de ce volet B2 sont réalisées ou en cours de réalisation. Globalement les études et la programmation de travaux en rivière sont bien avancées. Les travaux d'entretien de la ripisylve se poursuivent chaque année sans relâche sur les 3 bassins versants grâce aux équipes d'entretien.

66% du budget prévisionnel a été consommé soit **469 498 €**. L'ampleur financière de ce volet repose en très grande partie sur une seule action, le « Plan de gestion et d'entretien de la ripisylve » qui se déroule chaque année. Les autres actions achevées n'ont pas consommé l'enveloppe financière, elles sont surtout concernées par une animation au long court.

→ Les actions achevées

Diagnostic piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion –Jabron et de la Riaille (FA-B2-N1)

Le diagnostic piscicole et astacicole du bassin versant du Roubion, du Jabron et de la Riaille a été finalisé en juin 2019.

Cette action a coûté **48 952€ TTC** financés à 50% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et à 11% par le Conseil Départemental. La Fédération Nationale pour la Pêche en France a également participé au financement de cette étude (8 886€ TTC).

Elaboration du plan pluriannuel de gestion de la ripisylve (PPGR) des bassins versants Roubion-Jabron et Riaille années 2019-2023 (FA-B2-N2)

Le précédent plan pluriannuel de gestion de la ripisylve a été élaboré dans le cadre de l'étude morphologique de 2012 pour une durée de 5 ans. Un nouveau plan reprenant les mêmes objectifs a été réalisé en interne en 2019 pour une durée de 5 ans suite à la réalisation du bilan du plan de gestion précédent. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette 2^e action du volet B2, un premier plan d'actions contre la dispersion des Espèces Exotiques Envahissantes végétales a été étudié. L'ensemble des actions définies dans ces plans de gestion seront déclinés sur le territoire pendant 5 ans (2019-2023).

Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de la « freydière » de Sauzet (FA-B2-N5)

Une animation sur ce site est en cours depuis 2019 mais davantage en lien avec le processus d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Roubion ». Le SMBRJ est de nouveau la structure animatrice du site. Au cours de l'année 2019, le CEN-RA a accompagné techniquement le SMBRJ sur la définition des objectifs de restauration sur ce site. Les échanges ont conclu que la création des mares et le surcreusement des sillons n'étaient pas l'objectif prioritaire.

Le propriétaire a sorti ses parcelles de la chasse (contexte préservation de la héronnière). Les échanges avec le propriétaire devront se poursuivre afin d'adapter au mieux la gestion en l'absence du bois mort et des chevaux à proximité du bras mort.

Aucun crédit financier ne sera dépensé dans le cadre de cette fiche action sur la durée du Contrat de Rivière.

Mise en œuvre du Plan de gestion des zones humides des zones humides de la freydières de Pont de Barret (FA-B2-N6)

Une animation sur ce site est en cours depuis 2019 mais davantage en lien avec le processus d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Roubion ». Le SMBRJ est de nouveau la structure animatrice du site. Au cours de l'année 2019, le CEN-RA a accompagné techniquement le SMBRJ sur la définition des objectifs de restauration sur ce site.

Comme indiqué dans le contexte initial de la fiche action, cette freydière est adjacente à la zone projet de restauration du Roubion à Pont de Barret et Manas. Dans l'attente du devenir de ce projet, aucuns travaux ne seront entrepris sur cette zone. Concernant la connaissance faunistique du site, dans le cadre du projet de restauration morphologique des inventaires faune-flore et habitats sont en cours (2021/2022).

Aucun crédit financier ne sera dépensé dans le cadre de cette fiche action sur la durée du Contrat de Rivière car cette zone humide est prise en compte dans le projet de Restauration du Roubion.

→ Les actions en cours

Mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la ripisylve (PPGR) des bassins versants du Roubion, Jabron et de la Riaille années 2019-2023 (FA-B2-N3)

En 2018, les équipes d'entretien sont intervenues 205 jours et 10,95 km de linéaire de cours d'eau ont été traités. L'année 2019 a permis d'entreprendre les actions « non réalisées » durant le plan de gestion précédent, et de répondre à des situations « d'urgence » sur certains secteurs repérés et ciblés par l'équipe technique. Au cours de cette première année du nouveau programme 23,6 km linéaire de cours d'eau ont été traités sur l'ensemble des bassins versant gérés par le SMBRJ. Ces opérations ont nécessité l'intervention pendant 258 jours des équipes et 17 jours d'appuis mécanisés.

En 2020, c'est 14 km linéaire de cours d'eau qui ont été traités avec la présence des équipes rivières pendant 100 jours et 12 jours d'appuis mécanisés. 2020 était la première année de mise en œuvre du plan de gestion contre les EEE. Les équipes rivières ont été sollicitées sur cette mission pendant 53 jours sur les sous-tronçons ciblés au programme pour environ 30 km de cours d'eau (16 jours appuis mécanisés). En 2021, c'est 14,5 km de cours d'eau traités pendant 191 jours pour l'entretien de la ripisylve avec 15 jours d'appuis mécanisés. En 2021, les équipes ont traité spécifiquement les EEE au cours de 61 jours.

Le SMBRJ réalise chaque année un bilan des opérations menées dans le cadre de cette action.

Le montant de l'action entre 2018 et 2021 s'élève à **504 655 € TTC** financés à **52%**.

Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de l'ENS de Bonlieu-sur-Roubion (FA-B2-N4)

Une animation sur ce site est en cours depuis 2019 mais davantage en lien avec le processus d'animation du site Natura 2000 « Rivière du Roubion ». Le SMBRJ est de nouveau la structure animatrice du site. Au cours de l'année 2019, le CEN-RA a accompagné techniquement le SMBRJ sur la définition des objectifs de restauration sur ce site.

A noter qu'au cours de l'été 2018, une tornade est passée sur le site et a causé de gros dégâts sur la zone des ramières. Les propositions d'éclaircies de la ripisylve dans la fiche action initiale ne seront donc pas prises en compte.

En 2019, le diagnostic des EEE a été réalisé sur le site et au sein de la bande active. Les actions contre les EEE ont lieu chaque année dans l'espace bande active du site. La balance entre intervention mécanisée et pâturage est en cours de mise en œuvre. Le troupeau d'un éleveur local vient pâturer la prairie au sein du site en tout début de printemps (maximum 15 jours) pour avoir un complément d'herbe (effectif en 2021). Cet éleveur pourra également pâturer l'espace bande active à partir de 2022.

A savoir aussi, que dans le cadre d'un Contrat Natura 2000, le pastoralisme du lit du Roubion (Bonlieu sur Roubion / St Marcel les Sauzet) est effectif depuis l'été 2021. Cette action concourt également à la lutte contre les EEE et la balance entre intervention mécanisée et pâturage pour la gestion de la fermeture du milieu.

Une animation sera en place jusqu'à la fin du contrat pour la gestion et suivi des EEE, la préservation de la forêt alluviale et la gestion du pâturage.

La création de mares temporaires peut être envisagée au cours de la prolongation du Contrat dans l'année 2023. Cette création d'habitats connexes à la rivière peut également être valorisable au travers de l'intérêt pédagogique du site (Zone Natura 2000, APPHN Roubion-Jabron, ENS, propriété du SMBRJ).

Volet B3 : Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau

L'état d'avancement à mi-parcours du volet B3 est le suivant :

T1-T2 B3 : 6 actions

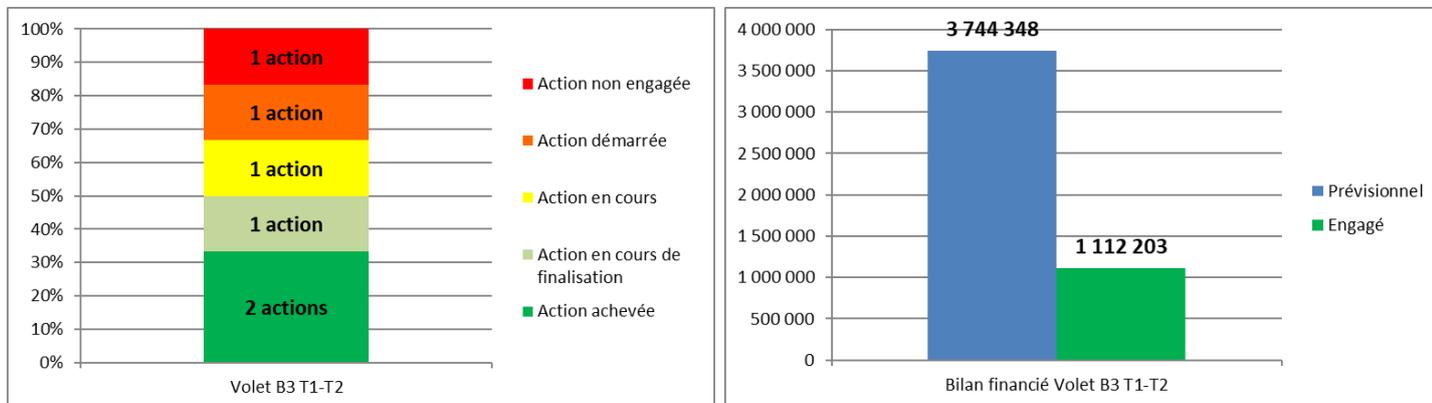


Figure 31 : Avancement technique et financier du Volet B3

5 actions du volet B3 ont été engagées dont **2 achevées soit 83%** d'avancement technique. Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion et de Citelle (SIEBRC) et le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit-Bourdeaux se sont engagés dans des programmes de renouvellement des réseaux d'adduction de l'eau potable. Les coûts des opérations ont pour la plupart été réactualisés.

C'est le volet où l'avancement des actions est le plus disparate. Il faut notamment préciser que les syndicats AEP sont dépendants d'autres maîtres d'ouvrages (commune, département, autres gestionnaires de réseaux). Ceci explique le décalage de lancement des actions (ex : attente d'une décision de la commune pour la réfection du centre bourg, un projet de voirie important qui surcharge les plannings du syndicat). Les degrés d'accomplissement différents des actions engendrent un taux de consommation de l'enveloppe de **30%** (1 112 203 € HT)

Deux actions sont inscrites à la Tranche 2, elles sont en attente de lancement.

→ **Les actions achevées**

Réhabilitation des réseaux d'eau potable de la commune de Dieulefit (FA-B3-N1)

La réhabilitation des réseaux AEP de la rue Gabriel-Péri et rue Etienne-Chalamel a été réalisée en 2019, 380 ml ont été remplacés et 39 de branchements

Le montant de la tranche 1 s'élève à **115 257 € HT** financés à **73%** par l'Agence de l'eau.

Substitution des prélèvements agricoles sur le Canal de Sauzet par extension du réseau d'irrigation (FA-B3-B8)

Pour le volet gestion quantitative, le SID a réalisé l'extension du réseau d'irrigation comportant la traversée du lit du Roubion en 2018. Cette extension du réseau était ciblée au sein du Plan de Gestion de la Ressource Eau (PGRE) afin de limiter les prélèvements dans le milieu superficiel (le Roubion) engendré par le canal de Sauzet. Ce canal a donc été fermé. Le coût prévisionnel des travaux était

estimé à 311 048 € lors de l'élaboration du contrat de rivière. Finalement le montant des travaux s'élève à **274 640 € HT** financé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (69%) et le Conseil Départemental de la Drôme (11%).

→ **Les actions en cours**

Etude d'une gestion spécifique à l'étiage du captage de Citelle (FA-B3-N4)

L'étude a été lancée en août 2020. Le SMBRJ est le maître d'ouvrage de cette étude. Cette action est également inscrite dans le PGRE Roubion-Jabron établi en 2015.

Après avoir identifié l'impact des prélèvements du captage sur l'hydrologie du cours d'eau, et une première campagne de jaugeage sur la Citelle au cours de l'été 2020, le SIEBRC et le SMBRJ ont convenu qu'il était nécessaire d'effectuer une nouvelle campagne de jaugeage au cours de l'été 2021. Un débit cible à ne pas dépasser sera ensuite défini ainsi que le dispositif de suivi et les aménagements sur la chambre des vannes.

Un basculement des prélèvements vers les forages profonds pourrait être ensuite engagé.

Passé sous le seuil d'un débit cible (estimé à environ 25l/s) de la Citelle au droit du captage, les prélèvements AEP vont diminuer jusqu'à atteindre 0,5L/s (nécessaire car abonnés sur la conduite d'adduction). Les volumes seront compensés au travers des forages de la Vesque et de Pierougier. Les prélèvements aux captages pourront reprendre lorsque le débit de la Citelle sera revenu à la valeur de 25L/s.

Le montant de l'étude s'élève à **20 000 € HT** financés à **80%** (60% Agence et 20% Département de la Drôme).

Réhabilitation du réseau de transfert d'AEP entre les communes de Montboucher-sur-Jabron et d'Espeluche (FA-B3-N3)

Le projet a évolué depuis le lancement du contrat de rivière. L'opération consiste à renouveler et à renforcer une canalisation sous la RD4 sur 2 600ml à Espeluche désignée comme un point faible sur le plan hydraulique et sur le plan des fuites dans le schéma directeur. A cela s'ajoute le raccordement à l'antenne existante et la reprise de 50 branchements. Ces travaux seront engagés entre 2024 et 2025. L'opération comprend également le renouvellement de la conduite d'adduction (340 ml) et l'extension du réseau de Rotary (340ml), chemin des chênes. Les travaux débuteront probablement en 2022.

Une troisième opération a été définie dans le cadre de cette action. L'aménagement de la RD 540 a impacté le réseau AEP du SIEBR en 2000 et 2007 à l'Est de La Bégude de Mazenc et en 2018-2019 sur le tronçon La Bégude de Mazenc / La Batie Rolland. Le département de la Drôme a décidé de poursuivre l'aménagement de la RD 540 sur les communes de Montboucher-sur-Jabron et de Montélimar. Le SIEBRC est impacté sur 700 m environ et par la création de 2 giratoires : giratoire du Béal et giratoire de Ruty. De son côté la commune de Montboucher-sur-Jabron a décidé d'aménager la RD 540 dans sa partie en agglomération sur un linéaire d'environ 650 m ; sur ce tronçon 29 branchements sont concernés.

Le SIEBRC a donc entrepris des travaux de réhabilitation des canalisations sur l'ensemble des linéaires impactés par ces aménagements routiers sur l'année 2019 et 2020.

Contenu de l'opération	Coût en € HT
<i>RD4 Espeluche</i>	
Renouvellement de 2600mL de canalisation	520 000 €
Raccordement à l'antenne existante	30 000 €
Reprise de 50 branchements	100 000 €
<i>Chemin des Chênes (Montboucher-sur-Jabron)</i>	
Renouvellement de 340ml de canalisation	68 000 €
<i>Extension du réseau de Rotary (chemin des Chênes)</i>	
Renouvellement de 340 ml de canalisation	51 000 €
Reprise de 10 branchements	20 000 €
<i>Travaux RD 540</i>	
Renouvellement des canalisations	754 573 €
TOTAL	1 075 573 €

Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable de la commune de Cléon d'Andran (FA-B3-N6)

Le renouvellement des réseaux AEP dans le centre bourg de Cléon d'Andran a été en partie réalisé.

Contenu de l'opération	Coût en € HT	Année de réalisation des travaux
Section RD9	197 650 €	2019 - 2020
Section rue de l'Eglise et Place de l'Eglise	152 465 €	2020
Création antenne «sylvestre »	18 191 €	2019 - 2020

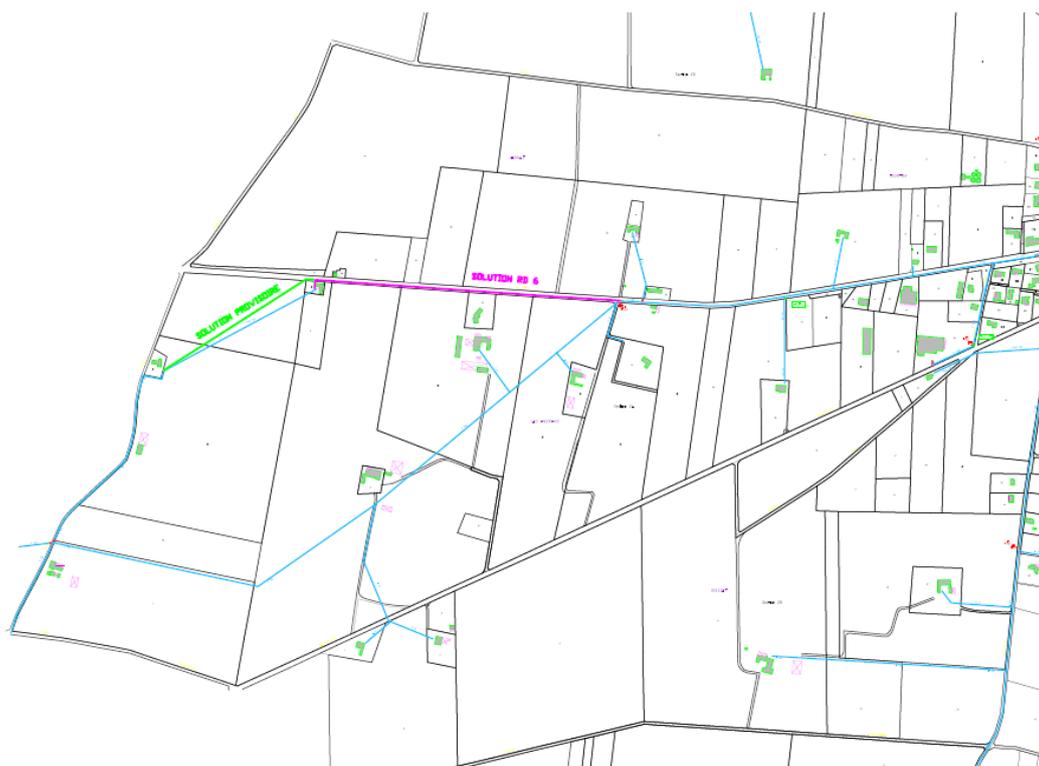


Figure 32 : Plan de l'antenne Sylvestre

Le coût de la création de l'antenne Sylvestre sur la commune de Cléon d'Andran a finalement été de 18 191 € HT. Le projet initial a été modifié. La solution initialement prévue (en rose sur le plan) a été remplacée par une solution provisoire (en vert sur le plan). La conduite en PVC 25 a été remplacée par une conduite en PEHD 50 en plein champ. Il est prévu d'envisager une extension du réseau sous la RD 6 lors d'un recalibrage de cet axe de circulation. En effet, cette chaussée ne dispose pas actuellement d'accotement.

La réhabilitation des réseaux AEP sur la section Boulevard de Provence sera engagée en même temps que le réaménagement de cette rue.

→ **Action non engagée**

Révision du fonctionnement hydraulique du réseau AEP de la commune de Montboucher-sur-Jabron (FA-B3-N5)

Le SIEBRC souhaite mettre en œuvre une réorganisation du fonctionnement hydraulique. Pour cela une modélisation hydraulique de ce nouveau fonctionnement a été réalisée. Cette opération nécessitera la réalisation de plusieurs travaux définis dans le tableau ci-dessous. Ces derniers seront engagés en 2022.

Il faudra au préalable réaliser les travaux ci-dessous afin de garantir une pression suffisante aux abonnés situés à une côte supérieure ou égale à 140 m et actuellement desservis par le réseau en provenance de Citelle.

L'étape suivante consistera à basculer la fonte 150 de la rue St Martin et du chemin de L'Abri sur le réservoir de Montboucher-sur-Jabron : passage d'une conduite d'adduction (remplissage du réservoir de Montboucher) à une conduite de distribution. Une intervention est également prévue sur le réseau existant de la commune d'Espeluche (création d'une nouvelle liaison sur le Boulevard du Couchant, intervention sur le Chemin du Clos et sur la route du Colombier et une réorganisation des canalisations dans la chambre des vannes).

Le SIEBRC dispose à ce jour pour ces 2 communes de 8 compteurs implantés dans les réservoirs. Pour atteindre les objectifs de rendement ou d'indice linéaire de perte, une gestion plus fine de l'exploitation du service est obligatoire ; elle nécessite l'installation de nouveaux compteurs de sectorisation à implanter sur le réseau dans des regards. Ils seront télégrésés par data-enregistreur et transmetteur GSM.

Contenu de l'opération	Coût en HT
Extension du réseau de Rotary	55 000 €
Basculement de la rue des Figuiers sur le réseau de Rotary et raccordement de la rue des Secrets sur la rue Saint Martin	36 250 €
Intervention sur le réseau existant de Montboucher-sur-Jabron	52 000 €
Intervention sur le réseau existant d'Espeluche	80 000 €
Pose de regards 15 compteurs de sectorisation avec télégestion et réducteur de pression	150 000 €
TOTAL	373 250 €

→ **Action en Tranche 2**

Réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable de la commune de la Bâtie-Rolland (FA-B3-N2)

Les travaux de réhabilitation dans la traversée de la Bâtie-Rolland seront réalisés en même temps que les travaux de réaménagement de la RD540.

Pour la commune d'autres projets ont été identifiés comme prioritaires concernant l'aspect financier. Des contraintes techniques et financières ont donc repoussé le lancement des travaux (initialement prévu pour 2020).

Cependant les élus souhaitent engager cette opération en 2023. Le montant prévisionnel de cette opération est toujours de **472 000€**.

Modification de l'alimentation en eau potable de la commune de Rochebaudin (FA-B3-N7)

La sécheresse de l'année 2020 a soulevé de nombreuses difficultés pour assurer l'alimentation en eau potable des usagers de la commune de Rochebaudin. Il a été prévu initialement de connecter les réseaux AEP de la commune de Rochebaudin aux captages des Reynières dont la ressource est plus abondante.

Une étude avant-projet sera lancée en début de seconde phase pour permettre d'estimer plus précisément les travaux d'interconnexion à réaliser.

Volet C : Communication, sensibilisation, animation et suivi du contrat

L'état d'avancement du volet C est le suivant :

T1-T2 : 6 actions

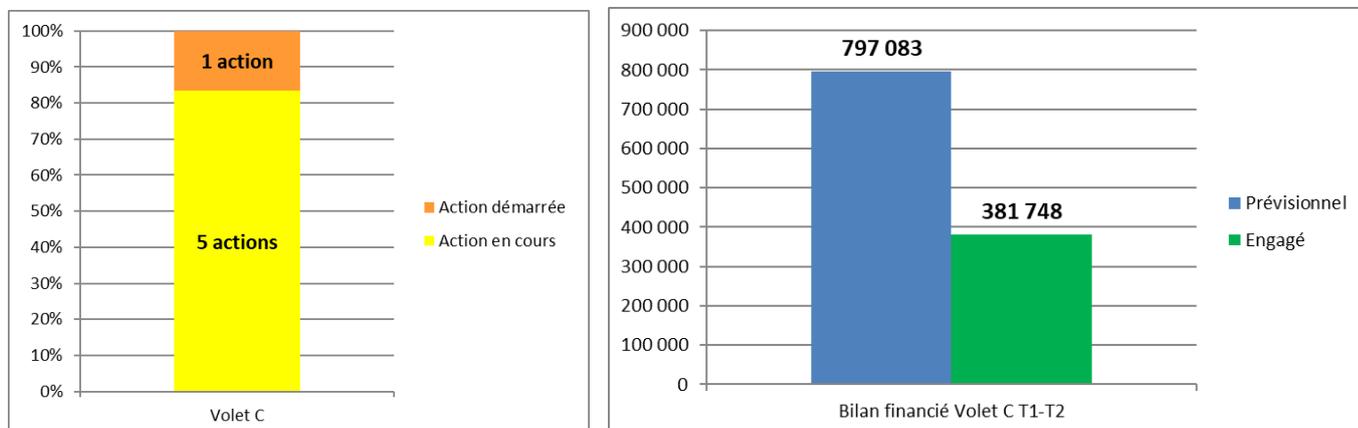


Figure 33 : Avancement technique et financier du Volet C

Les **6 actions** du volet C sont orientées autour de l'animation du syndicat et du contrat de rivière (rémunération des salariés, investissement, communication). Les opérations du volet C sont toutes engagées (**100%**).

Le taux de réalisation financière du volet C est de **48%** alors que ce bilan financier se situe après la moitié du Contrat. Ceci s'explique par le fait que l'équipe technique dédiée du temps à l'animation du site Natura 2000 qui est décompté de ce bilan. Également, depuis 2019 une partie du poste du technicien de rivière est compris dans l'action entretien de la ripisylve (Cf Fiche action C N1 à N3).

→ **Les actions en cours**

Chargé de mission Contrat de rivière (FA C N1), Technicien de rivière (FA C N2), Chargé de mission rivière/hydromorphologie (FA C N3)

Les postes de chargé de mission contrat de rivière, chargé de mission hydromorphologie et technicien de rivière sont toujours pourvus. Les moyens nécessaires pour permettre la mise en œuvre du contrat ont été engagés. Cette cellule d'animation participe à la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage du SMBRJ. Elle suit et accompagne les différents maîtres d'ouvrage du contrat.

Le bilan financier de cette fiche action regroupe l'ensemble des trois postes de la cellule technique du SMBRJ (2 chargés de mission et un technicien de rivière) car les demandes de financement se font maintenant par grande mission (animation ou travaux en régie).

Le bilan financier montre la part financière que représente l'animation du Contrat de Rivière sur les 4 années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Le coût lié à l'animation Natura 2000 est exclu de ce bilan (20 jours en 2019, 64 jours en 2020 et 56 en 2021 jours répartis sur les 3 postes). Depuis 2019, le coût du poste de technicien rivière dédié à la mise en œuvre de l'entretien de la ripisylve est inclus dans le montant de l'action « entretien ripisylve ». Le montant de l'animation sur le Contrat de Rivière s'élève à **422 858 € TTC** (2018-2021) subventionnés à **80%**.

Observatoire de l'eau des bassins versant (FA-C-N4)

Un suivi initial de la qualité de l'eau du bassin a été réalisé avant le lancement du contrat (2013). Il a été choisi de ne pas procéder à un suivi à mi-parcours car les travaux ne sont pas assez avancés. Afin de pouvoir déterminer l'impact des actions du contrat de rivière, une comparaison sera réalisée entre le suivi initial et le bilan final.

Des campagnes de mesure de la qualité physico-chimique et hydro-biologique seront effectuées en fin de procédure. Le SMBRJ en partenariat avec le Conseil Départemental de la Drôme ont bâti le réseau de suivi de la qualité des eaux pour 2022/2023.

Promotion des actions du contrat de rivière et sensibilisation à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques (FA-C-N5)

Dans l'intérêt de garantir la mise en œuvre du Contrat de Rivière, la communication et la sensibilisation sont des leviers indispensables. La fiche action N°5 du volet C du contrat de rivière définit plusieurs actions dans le but de promouvoir l'animation, la communication et la valorisation des milieux aquatiques. Le Syndicat a réalisé de nombreuses opérations de communication depuis 2018.

Bilan des opérations de communication

- Site internet du syndicat : la conception du site internet a été engagée fin d'année 2018. Il a été mis en ligne en 2020
- Charte graphique du syndicat
- Plaquette de communication : **4 plaquettes** ont été réalisées (présentation du contrat de rivière, la continuité écologique, le site Natura 2000 du Roubion, et le projet de restauration morphologique du Roubion entre Charols, Manas et Pont de Barret)
- Lettre d'information : **11 lettres d'information** ont été élaborées et diffusées
- Un guide du riverain
- 3 panneaux d'information post chantier (Bourdeaux, Pont de Barret, Montélimar)
- 20 animations scolaires
- 1 réunion publique
- 6 ateliers d'acteurs
- 5 comités de rivière et 2 Bureaux du Comité
- Plus d'une vingtaine de Comités de Pilotage avec les élus, les partenaires techniques et financiers

Le syndicat s'est doté en 2020 d'une stratégie de communication afin de promouvoir les actions du contrat de rivière, d'en faciliter leurs mises en œuvre et de maintenir/favoriser la mobilisation des acteurs du territoire envers les problématiques liées à la gestion des milieux aquatiques. Dans le cadre de cette stratégie de communication, un plan d'action de communication a été défini.

Etudes bilan du contrat de rivière (FA-C-N6)

Au cours la 1ère partie du contrat de rivière, un tableau de bord destiné à suivre l'avancement technique et financier du programme d'action a été mis en place. Le bilan mi-parcours fait l'objet du présent rapport.

Le bilan final du contrat de rivière permettra d'évaluer l'efficacité des actions entreprises. Il sera réalisé par un prestataire indépendant et sera engagé en fin de Contrat. L'étude qualité de l'eau du CD26 sera intégrée à la démarche Contrat. Un prestataire sera recruté pour faire le bilan du Contrat, l'analyse de la démarche, son appropriation par les élus... Cette future phase bilan inclura probablement une partie prospective afin de positionner au mieux le syndicat sur un nouveau programme d'action.

4.2 Bilan technique et financier global

Comme présenté au 1.5, la première Tranche du Contrat comptait **48 actions** soit **84%** de la programmation technique. La Tranche 2 quant à elle compte 9 actions.

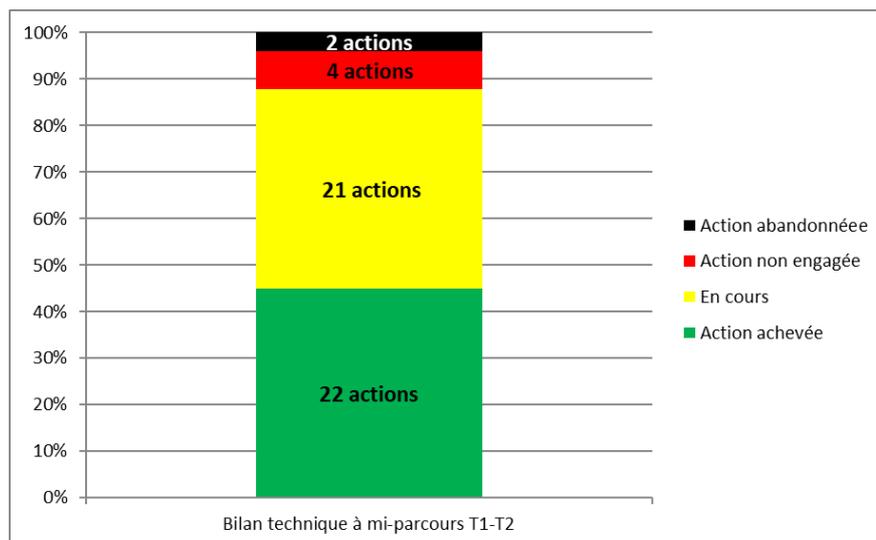


Figure 34 : Avancement technique global de la première Tranche du Contrat

Il a été présenté précédemment l'avancement technique et financier volet par volet, cette fois-ci au sein de la figure 34, est présenté le bilan technique de l'ensemble de la première Tranche (soit quasi l'intégralité du Contrat).

Sur les 48 actions prévues en Tranche 1 : **22 actions** sont terminées soit **46%**, et **21 actions** sont en cours soit **44%**. La première phase du Contrat est donc bien avancée avec un taux d'engagement des actions à hauteur de **90% de sa programmation**. Le résultat peut être nuancé par le fait que ce bilan arrive après 4 ans de Contrat, soit plus que le mi-parcours, mais néanmoins, rapporté au nombre d'actions total (57), cela représente **75% de l'avancement technique** de la programmation.

4 actions ont pris du **retard** soit **8%** de la programmation. Néanmoins, sur chacune d'elles, il y a eu au moins quelques réflexions ou échanges :

- Action A2 N6 : il y a eu des échanges avec des groupes d'agriculteurs et l'action sera reprise dans le programme d'action des captages prioritaires,
- Action B1 N7 : le SMBRJ a rencontré le propriétaire mais celui-ci refuse d'équiper son ouvrage d'un système de franchissement,
- B1 N12 : le projet technique a été initié, le propriétaire foncier est d'accord, l'action sera reprise en Tranche 2 par le SMBRJ,
- B3 N5 : les travaux auront lieu courant d'année 2023.

Enfin, **deux actions** n'ont pas fonctionné, cela concerne deux MAEC PHYTO dans le cadre du PAEC du Bassin de Montélimar. Aucun agriculteur possédant des parcelles en Zone d'Intérêt Prioritaire n'a engagé ces mesures.

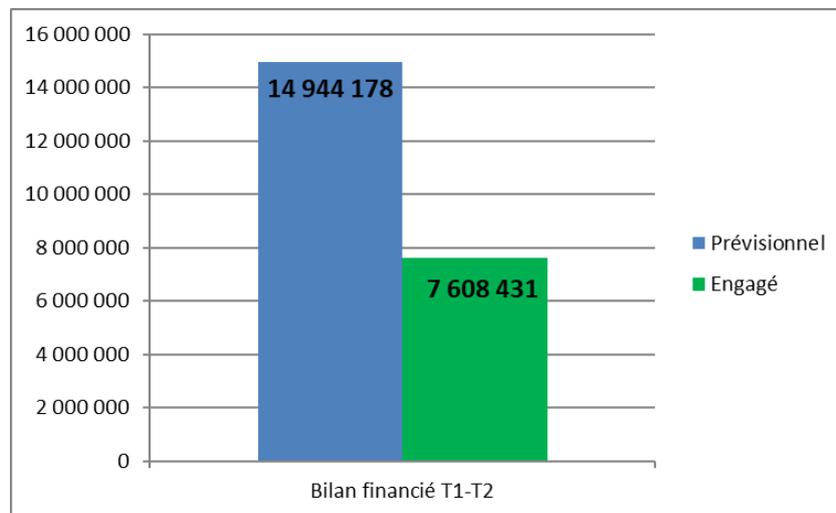


Figure 35 : Avancement financier la Tranche 1 du Contrat

En termes financiers, la première Tranche est engagée à hauteur de **51%** soit **7 608 431 € HT**. Il faut rappeler que 44% des actions sont en cours ou démarrées. Pour ces actions, très souvent, aucun montant n'est encore inscrit au bilan. C'est un facteur qui permet d'expliquer la différence entre les **90% d'avancement technique** et les **51% d'avancement financier**. Pour rappel, les volets les plus coûteux du Contrat sont le volet A1 Pollution domestique (assainissement) et B3 Gestion quantitative (réseaux AEP). Si pour quelques actions « en cours » au sein de ces volets, il n'y a pas de montant inscrit au bilan, les montants étant conséquents, cela fait chuter le taux de consommation financière (ex B3 N3 « Démarrée » sans montant inscrit au bilan et avec un budget prévisionnel de 1 500 000 € HT soit 10% de la Tranche 1).

A l'inverse, ce décalage ne s'explique pas par les 2 actions « Abandonnées » car elles représentaient un montant prévisionnel de 29 618 €. Egalement, parmi les 4 actions « non engagées », une action n'était pas chiffrée au prévisionnel et deux autres (volet B1) représentent 171 860 € HT soit 1% du montant de la tranche 1. Par contre l'action B3 N5, « non engagée », avec un prévisionnel de 718 750 € HT, fait baisser de presque de 5% le taux d'avancement financier.

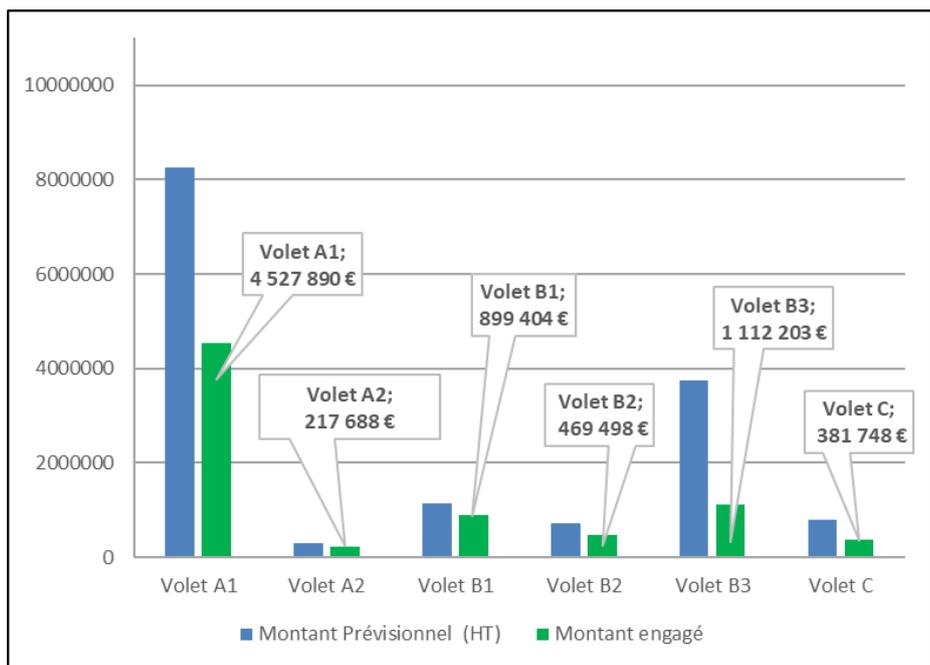


Figure 36 : Avancement financier des volets lors de la Tranche 1

Pour compléter le paragraphe précédent, la figure 36 montre la consommation financière des différents volets. Et ci-dessous, pour rappel, la réalisation technique, volet par volet.

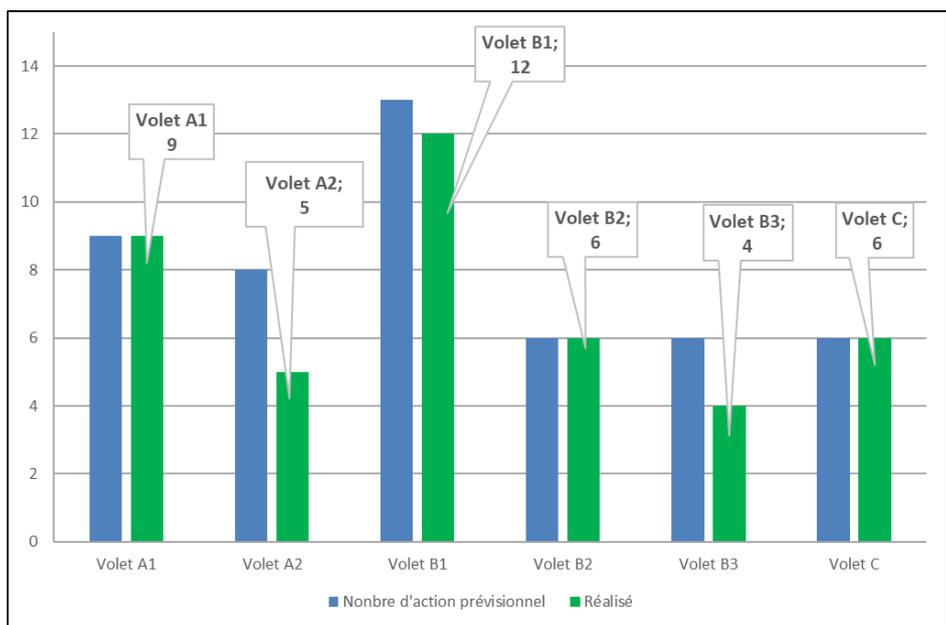


Figure 37 : Résumé de l'avancement technique des volets lors de la Tranche 1

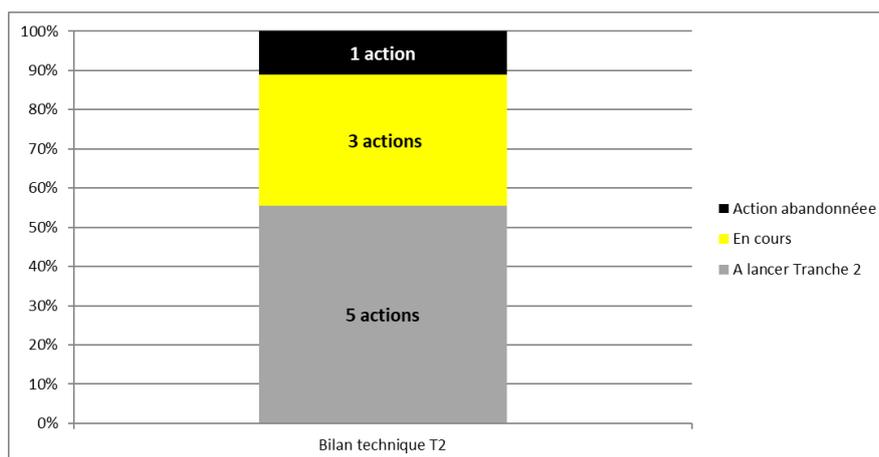


Figure 38 : Avancement technique des actions prévues en Tranche 2

A titre d'information, la figure 38 ci-dessus, rend compte de l'état d'avancement des actions de la Tranche 2. Ces actions ont été discutées dans le détail de chaque volet précédemment. Aucun montant n'est inscrit au bilan pour ces actions.

4.3 Bilan de l'engagement des partenaires financiers

Le tableau ci-dessous reprend les montants engagés lors de cette phase 1 par volet et affiche en face les contributions des différents financeurs (maîtres d'ouvrages, Agence de l'eau, Département de la Drôme, et autres financeurs).

	Montant engagé	Reste à charge Maître d'ouvrage	Subvention Agence	Subvention Département	Autres Financeurs
Volet A1 pollution domestique	4 527 890 €	1 975 945 €	1 735 138 €	459 338 €	176 357 €
Volet A2 pollution diffuse agricole	217 688 €	77 292 €	182 211 €		1 724 €
Volet B1 Restauration de la qualité physique et hydromorphologique	899 404 €	208 554 €	644 076 €	96 835 €	
Volet B2 Gestion des milieux naturels riverains et des zones humides	469 498 €	504 511 €	176 592 €	113 175 €	
Volet B3 Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau	1 112 203 €	814 239 €	637 003 €	34 210 €	
Volet C Animation et suivi du Contrat	381 748 €	99 131 €	296 617 €	60 348 €	
TOTAL	7 608 431 €	3 679 673 €	3 671 636 €	763 906 €	178 080 €

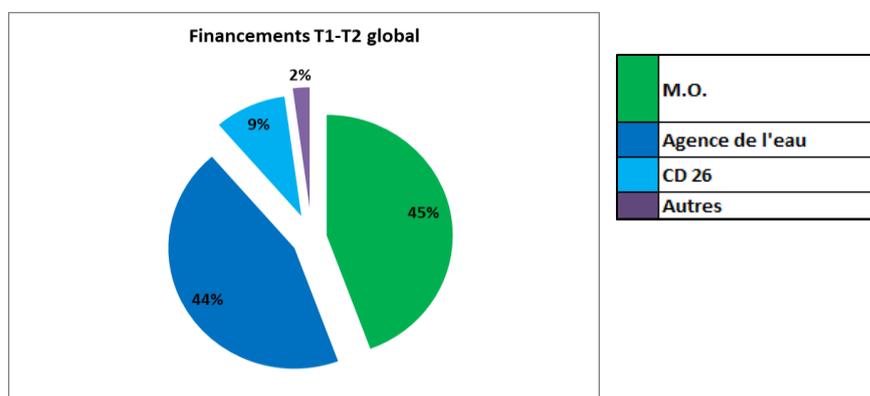


Figure 39 : Répartition des financeurs au sein de la tranche 1

En globalité, **les maîtres d'ouvrages** ont participé à hauteur de **45%** de cette première phase du Contrat soit **3 679 673 € HT**.

L'**agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** est le principal financeur des actions avec dans l'ensemble une participation à hauteur de **44%** soit **3 671 636 €**. Le **Département de la Drôme** n'est pas en reste puisqu'il est intervenu à hauteur de **9%** soit **763 906 €**.

En annexe 8, sont présents les diagrammes de répartitions des financeurs pour chacun des volets.

4.4 Bilan pour le SMBRJ

Le syndicat est initialement maître d'ouvrage de 25 actions pour un montant prévisionnel de **2 372 823 €**. 12 actions ont été finalisées et 12 actions sont en cours (1 action a été rajoutée à la programmation, B1 N16) représentant un montant total de **1 641 325 €**.

Le bilan de l'avancement des actions portées par le SMBRJ est satisfaisant, **96% des actions initiales** ont été engagées ou réalisées. Le taux d'engagement financier représente **70%**. L'écart s'explique car le prévisionnel prend en compte plusieurs actions pluriannuelles sur 5 ans (les postes, l'entretien de la ripisylve et la gestion sédimentaire).

L'action « *diagnostic des pollutions industrielles et artisanales* » **du volet A1** est abandonnée. Elle n'est plus en cohérence avec le SDAGE 2022-2027.

Le **volet B1** « *Restauration de la qualité physique et hydrologique* » et le **volet B2** « *gestion des milieux naturels riverains et des zones humides* » représente le cœur de la maîtrise d'ouvrage du syndicat. 2 ouvrages classés en liste 2 et 4 ouvrages en liste 1 ont été arasés ou équipés afin de rétablir la **continuité écologique** sur le Roubion et le **Jabron**. Cependant, certaines opérations visant à favoriser la continuité écologique s'avèrent plus complexes à mettre en place que prévu, c'est le cas notamment de l'action concernant l'aménagement d'une passe à poisson sur la prise d'eau du moulin de Mornans dont la phase de négociation entre le propriétaire, le syndicat et les services de l'état est toujours en cours.

Le projet de **restauration morphologique** entre Charols, Manas et Pont-de-Barret a pris du retard au cours de l'année 2020 (COVID). Le SMBRJ a souhaité mener ce projet en concertation ce qui explique le retard pris notamment pendant l'année 2020.

Le **Plan Pluriannuel d'Entretien** porté par le SMBRJ met en œuvre et prévoit sur le Roubion, le Jabron, la Riaille et leurs affluents des travaux de broyage et de scarification afin de favoriser la remobilisation des matériaux vers les secteurs en déficit. En parallèle, le syndicat assure également l'entretien des berges des cours d'eau et se substitue aux propriétaires dans le cadre de déclaration d'intérêt général. Concernant le **Volet C** « *Communication, sensibilisation, animation et suivi du contrat* », 6 actions sont en cours de réalisation. La mise en place de « **l'Observatoire de l'eau** » initialement prévue dans la première tranche du contrat de rivière a finalement été reportée. Elle sera engagée lors du bilan d'évaluation du contrat de rivière. La réalisation des mesures de la qualité de l'eau sur les bassins versants du Roubion, du Jabron et de la Riaille permettra d'évaluer l'impact des actions du contrat de rivière.

4.5 Les réussites et les limites à mi-parcours

Le contrat de rivière mis en œuvre depuis mars 2018 arrive à 4 ans de réalisation. A ce stade ressortent certaines réussites mais également quelques limites.

La charge de travail :

Sans être à proprement parler « une difficulté », la première phase du contrat était particulièrement chargée. 84% de la programmation au sein de la phase 1 toutes thématiques confondues ce qui correspond à la même répartition de la charge de travail pour le suivi des actions du contrat, la réalisation des bilans annuels et la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage SMBRJ.

Dans ce contexte, certes dynamique et positif, l'équipe du SMBRJ s'est beaucoup mobilisé dans ces premières années de Contrat. Il faut garder à l'esprit que c'est le premier Contrat de Rivière sur ce territoire (hormis le Haut Roubion) et que le SMBRJ était jusque-là identifié uniquement au travers de l'aspect « Entretien de la ripisylve » et « hydraulique/inondation ».

Un bilan dès le départ

L'agencement des différents programmes d'actions n'est jamais chose facile. La difficulté rencontrée dans les premiers temps du contrat a été de faire le bilan des interventions d'entretien de la ripisylve et de la gestion sédimentaire conduites par le SMBRJ entre 2013 et 2017 sans connaître l'historique (prise de poste été 2017) et sans base de données SIG.

Plan de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

L'action inscrite au contrat de rivière était de renouveler le programme de restauration et d'entretien de la ripisylve pour les 5 prochaines années. Cette programmation a été réalisée en interne sur la base du bilan 2013-2017, du diagnostic 2012 et la connaissance de terrain par le technicien de rivière et le chargé de mission hydromorphologie. Néanmoins, il a fallu compléter le volet EEE jusque-là absent. Ce travail pourrait être en réalité une action à part entière du contrat de rivière tant le travail fourni a été conséquent. Afin de mener à bien cette mission, le SMBRJ a recruté et accompagné un stagiaire en master pendant 6 mois pour le diagnostic (2 mois de terrain) et l'élaboration du plan de gestion.

La gestion sédimentaire

La programmation du contrat de rivière prévoyait l'élaboration d'un plan de gestion sédimentaire avec un petit budget prévisionnel sans plus de précision. Il s'est avéré après prise en main du bilan et plusieurs points techniques avec les partenaires qu'un nouveau programme n'était possible qu'après une réactualisation des paramètres morphologiques du Roubion et Jabron.

Le SMBRJ a donc conduit une étude conséquente qui a abouti au relevé du profil en long et la digitalisation de la bande active de tout le Roubion et le Jabron. Le syndicat possède maintenant un programme de gestion du transit sédimentaire dépendant de l'évolution de plusieurs paramètres morphologiques (sinuosité, largeur bande active, végétalisation de la ripisylve, ...).

Encore une fois, le SMBRJ n'a pas hésité à se doter du matériel nécessaire pour la réalisation de ces futures observations : drone, matériel topo, formation du chargé de mission hydromorphologie à la photogrammétrie.

Restauration de la continuité écologique :

Cette part de travaux représente un volume non négligeable des actions en maîtrise d'ouvrage SMBRJ. En quatre de Contrat, c'est environ 26 km de rivière qui ont été rendues à la libre circulation piscicole et sédimentaire. Parmi les 3 Ouvrages Prioritaires SDAGE, 2 ont été effacés et un troisième étudié. Celui est en attente de réalisation des travaux (B1 N1, Seuil Chanu).

Comme énoncé précédemment, les travaux de restauration morphologique et de continuité écologique entrepris par le SMBRJ sont soumis :

- au bon-vouloir des différents propriétaires titulaires d'un droit d'eau ou des riverains de cours d'eau ;
- à la difficulté de trouver un compromis entre les demandes des riverains et les contraintes réglementaires en vigueur ;
- à la durée de négociation nécessaire.

La communication

La communication et la sensibilisation sont de plus en plus développées par les structures qui veillent à la préservation et la restauration de l'environnement. Les syndicats de rivière en font partie et c'était un souhait fort du SMBRJ de s'engager dans une telle démarche au sein de la programmation du Contrat de Rivière.

Néanmoins, en début de contrat de rivière, aucun outil ni aucune démarche de communication n'était en place au sein du SMBRJ. Dans un contexte dense en projet, le syndicat s'est efforcé de se doter des outils nécessaires à cette mission.

Une fois les outils en place, et afin de respecter ses objectifs, le SMBRJ s'est doté de l'agrément nécessaire afin d'accueillir des services civiques dédiés à la communication et sensibilisation. Le syndicat poursuivra cette démarche au cours de ses 3 ans d'agrément.

Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (Volet A1 et B3)

Pour chacune des actions relatives à l'assainissement et l'AEP, une date prévisionnelle de démarrage a été actée avec les différents syndicats, communes et intercommunalités lors de l'élaboration du Contrat de Rivière.

Le démarrage de ces opérations dépend de la volonté des maitres d'ouvrage. Le lancement de ces opérations est soumis à la capacité financière de la structure publique porteuse du projet. De plus, afin de limiter les coûts et les contraintes techniques, les travaux de réhabilitation ou de rénovation des réseaux se font tous en même temps ce qui rallonge parfois les calendriers.

5) PERSPECTIVES DU CONTRAT DE RIVIERE

Ce bilan mi-parcours est l'occasion de prendre connaissance :

- De l'avancement technique et financier des actions menées de 2018 à 2021 ;
- De l'état actuel des masses d'eau ;
- Des difficultés rencontrées en première phase ;
- Des modifications dans le programme d'action (voir tableau de synthèse et les fiches)

C'est également l'opportunité de réviser la programmation de la seconde phase du contrat de rivière. Initialement la Tranche 2 correspondait aux années 2021-2022. La conception de ce bilan ayant pris du retard (finalisation fin 2021), le nouveau SDAGE 2022-2027 se mettant en place et la fin du programme de financement de l'Agence de l'eau se terminant fin 2024, il a été proposé de concevoir une prolongation du Contrat de Rivière, deux années supplémentaires pour 2023 et 2024.

Dans la seconde partie qui suit, sera présenté la programmation du Contrat de Rivière pour les années 2022, 2023 et 2024. Elle s'adaptera au SDAGE 2022-2027, au programme de financement de l'Agence et du Département de la Drôme et aux capacités financières des maîtres d'ouvrages.

Cette nouvelle programmation inclura les actions non engagées en phase 1, celles prévues initialement en phase 2 ainsi que des nouvelles actions.